

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

SÉANCE
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
15 AVRIL 2019

Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-01

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FONCTIONNEMENT
INTERNE

Les décisions du
président prises par
délégation de pouvoirs

Décisions 2019 :

de la n° 5 à la n° 6

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20190415-1504201901-DE

N° DÉCISION		SERVICE ÉMETTEUR	Objet
N° d'ordre	Date de signature		
5	20/03/2019	COMMANDE PUBLIQUE	MAPA-2018-10 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du Multi-Accueil de Fontenilles
6	26/03/2019	COMMANDE PUBLIQUE	DUC-2019-01 Refonte du site internet de la CCGT

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-02

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du taux de C.F.E.
2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Suite au débat d'orientations budgétaires, le Bureau et la commission Finances, réunis le 1^{er} avril 2019, ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2019, pour la troisième année consécutive.

Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le taux suivant, pour l'année 2019 :

➤ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 32 %

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,

Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-03

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du taux des taxes
ménages 2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Suite au débat d'orientations budgétaires, le Bureau et la commission Finances, réunis le 1^{er} avril 2019, ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes ménages en 2019, pour la troisième année consécutive.

Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les taux suivants, pour l'année 2019 :

- TH (Taxe d'Habitation) : 13,50 %
- TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : 5,22 %
- TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) : 0,90 %

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,



Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-04

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du taux de la TEOM
2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Depuis le 1er janvier 2014, le SICTOM Est de Mauvezin intervient sur les 14 communes, car la C.C.G.T s'est retirée du SIVOM de SAINT-LYS qui assurait la mission de collecte sur la commune de FONTENILLES.

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

SLO

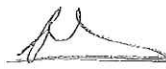
ID : 032-200023620-20190415-1504201904-DE

Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter, pour 2019, le taux transmis par le SICTOM Est, identique depuis trois ans, soit :

- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 12.50 %

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,



Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-05

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget principal

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 14 582 452,00 €
- Recettes : 14 582 452,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 6 417 509,00 €
- Recettes : 6 417 509,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 01/04/2019,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Où la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à la majorité (25 voix POUR, 5 voix CONTRE), d'approuver le budget primitif du budget principal.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,



Francis IDRAC





Gascogne Toulousaine
communauté de communes

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGETS PRIMITIFS 2019

1

Présentation du budget primitif du budget principal 2019 au vu de la prospective financière

Présentation du budget primitif 2019 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget a été construit sur les bases de la prospective financière.

Hypothèses de la prospective : scénario 1

Il est à noter :

- La clôture des BA Petite Enfance et Piscine qui rend difficile la comparaison avec les comptes administratifs précédents

- La prise en compte des arbitrages réalisés par les élus lors du Bureau communautaire du 20/02 :

- Économies réalisées : chapitre 011 : 53 690€ ; chapitre 65 : 21 599€; chapitre 012 : 34 820€, soit **110 109€** de diminution de dépenses
- 2 recrutements inclus au chapitre 012: un technicien informatique et un chef d'équipe des ST sur 6 mois : **+44 500€**
- Des recettes nouvelles : refacturation service ADS +17 965€; refacturation du technicien informatique + 12 500€, soit **30 465€ de recettes supplémentaires**
- DGF : nouveau calcul (1^{ère} prospective présentée le 20/02 - DGF en diminution de 15k€ par rapport à 2018, soit environ 853k€ alors que dans cette prospective nouveau montant estimé 879k€), soit une différence de 26k€
- Chapitre 012 : une enveloppe de 50 000€ pour gérer les remplacements (auto assurance pour les IRCANTEC)

(3)

Hypothèses de la prospective : scénario 1

Dépenses de fonctionnement :

011 : proposition des services après réunions d'arbitrage des 5, 7 et 14/02 + prise en compte des arbitrages du Bureau du 20/02
 012 : référence paie de janvier + GVT titulaires 0,50% - salaires en année pleine des chargés de mission et refacturation ST + recrutement de début d'année service Aménagement du territoire – pas de prise en compte de l'intégration du personnel de l'OIS

65 : subventions après arbitrages du Bureau du 20/02 – pas de subvention MSAP en 2019

014 : prise en compte de l'AC 2019/FPIC identique à 2018/TEOM (2,5%)

65 et 68 : subvention et provision déficit BA (60k€ X 2 BA Roulage et BA Espèche)

Evolution sur la période 2020/2025 : 3% chapitres 011, 012; 4% en 2020 du chapitre 65 (intégration de la MSAP) puis 2%; évolution globale des charges de fonctionnement de 3,2% en 2020 puis 2,7% sur la période

Recettes de fonctionnement:

Fiscalité :

-pas d'augmentation des taux

-croissance des bases TH (3,7%), FB (4%), CFE (-4,5%) – Etat 1259

-CFE : perte de 54k€ de produit (cessation d'activité d'une entreprise ayant une base de 170k€ (-51k€) et perte des bases des entreprises ayant une base inférieure à 5000€ compensée par les allocations compensatrices (33k€) + bases minimum revues

Rôles supplémentaires : 110k€

Taxe GEMAPI : 150k€

Perception de la taxe de séjour 15k€

Produits des services : facturation aux familles identiques à 2018, entrées piscine en légère diminution (100k€)

Dotations et participations : DGF (879k€ +14k€ par rapport 2018) /CEJ (-40k€ refaction CFA, accueil jeunes...) /ALT2 (-13k€) : en diminution/FPIC identique à l'année 2018 352k€

Evolution sur la période 2020/2025 des recettes de fonctionnement globales : 2,4%

(4)

Chapitre 65

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

SUBVENTIONS - 65746969	MONTANT OCTROYÉ 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT OCTROYÉ 2018	SOLLICITE 2019	MONTANT PROPOSE COMMISSION FINANCES/BU REAU	COMMENTAIRES	NOUVEL ARBITRAGE
ADDA (association dév de développemtn des arts)				4 904,00	4 904,00	0,25€ habitant- suggérés	4 000
Arbre et paysage				5 000,00	5 000,00	plantation de haies pour les agriculteurs	2 500
ADIE	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	financer des projets de de créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit. En 2018, 7 résidents de la CCGT ont été accompagnés (formation, financement)	1 350
ALOJEC - plate forme des jeunes	5 000,00						
Amicale des agents Mairie Isle-Jourdain et CCGT	1 000,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00	2 000,00		1 800
ASSOCIATION CHEMIN ST JACQUES	1 200,00	0,00		8 097,00	0,00		
CAP FONTENILLES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	association des commerçants/animation de Font par différents évènements - pas de subv de la commune - budget 2k€	900
CARNAVAL GASCON		500,00	500,00	500,00	500,00	subvention commune IJ 3150€	0
CIDFF	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	information gratuite des femmes et des familles sur leurs droits /subv du CA Grand Auch 0,50€ par hab. suggérés	1 250
Culture Porte de Gascogne					10 435,00		8 000
ESCOTA & MINJA		2 500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	festival de 4 jours avec spectacles en occitan	0
ESTRELLAPINK		900,00	0,00			- subv commune IJ 6000€	
GASCONS DE PLUME		0,00					
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCGT	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	maintien d'une agriculture performante et durable /soutien aux agriculteurs convention avec la CCGT	3 609
LA RONDE DES CANAILLOUX	8 271,00	8 271,00	8 271,00	8 300,00	8 271,00	ALSH Castillon/Frégouville	8 271
L'EN-JEUX	8 271,00	8 271,00	8 271,00	19 712,00	19 712,00	ludothèque pérenisation contrat aidé en CDD - diminution de la réfaction de la CAF de 20k€ pour 2018	19 712
LISLACTION	7 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	budget 19 k€ - pas de subvention de la commune	4 500
L'OUTIL EN MAIN	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	transmission des métiers manuels aux enfants 10/14 ans	900
MISSION LOCALE DU GERS		1€/hab			1 500,00	budget 4000€	1 000
SESAME	2 200,00	2 500,00	2 000,00	2 200,00	2 000,00	chantier d'insertion, travail partenarial avec le centre social	1 000
VELOSCOPE	4 500,00	4 500,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	proposition de boîtes à livres sur IJ	3 000
PLAN NUTRITION SANTE	5 100,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	à reverser à l'OIS subv perçue en 2018 - pas d'impact pour la CCGT	8 000
	46 342,00	54 842,00	47 942,00	78 184,00	81 222,00		69 783

(5)

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

Chapitre 65

SUBVENTIONS - 65737	MONTANT OCTROYÉ 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT OCTROYÉ 2018	SOLLICITE 2019	MONTANT PROPOSE COMMISSION FINANCES	COMMENTAIRES	NOUVEL ARBITRAGE
CHAMBRE DES METIERS		3 160,00	3 160,00	4 025,00	3 160,00	hausse subv car désengagement total du département- excédent de 213k€	3 000
GERS DEVELOPPEMENT	20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00		10 000
					23 160,00		13 000
PARTICIPATIONS -6554							NOUVEL ARBITRAGE
GERS NUMERIQUE (syn mixte)	123 900,71	27 733,04	27 733,04		27 733,04		27 733,04
GEMAPI					88 682,00		88 682,00
MANEO				49 306,00	49 306,00		49 306,00
SCOT de Gascogne (syn mixte)	25 042,80	38 536,20	38 536,20		38 536,20		38 536,20
PETR	0,00	62 607,00	62 607,00	62 607,00	62 607,00		62 607,00
	168 943,51	89 429,24	89 429,24	53 331,00	266 864,24		266 864,24

(6)

Hypothèses de la prospective : scénario 1

Dépenses investissement:

PPI validé lors du DOB

- fouille archéologique montant total 529k€ - fonds de concours de la commune de l'IJ pour la parcelle SDIS soit environ 220k€)
- MJC climatisation salle de spectacle 15k€
- Aménagement stade Frégouville : -15k€ soit 145k€

Remboursement anticipé prêt relais gymnase 2M€

Recettes d'investissement:

Taxe d'aménagement : 310k€ (2017 et 2018)

FCTVA calculé car remboursement au trimestre + écriture d'ordre du gymnase + 100k€ : 380k€

Affectation résultat (1068) : 300k€

Subventions notifiées

[7]

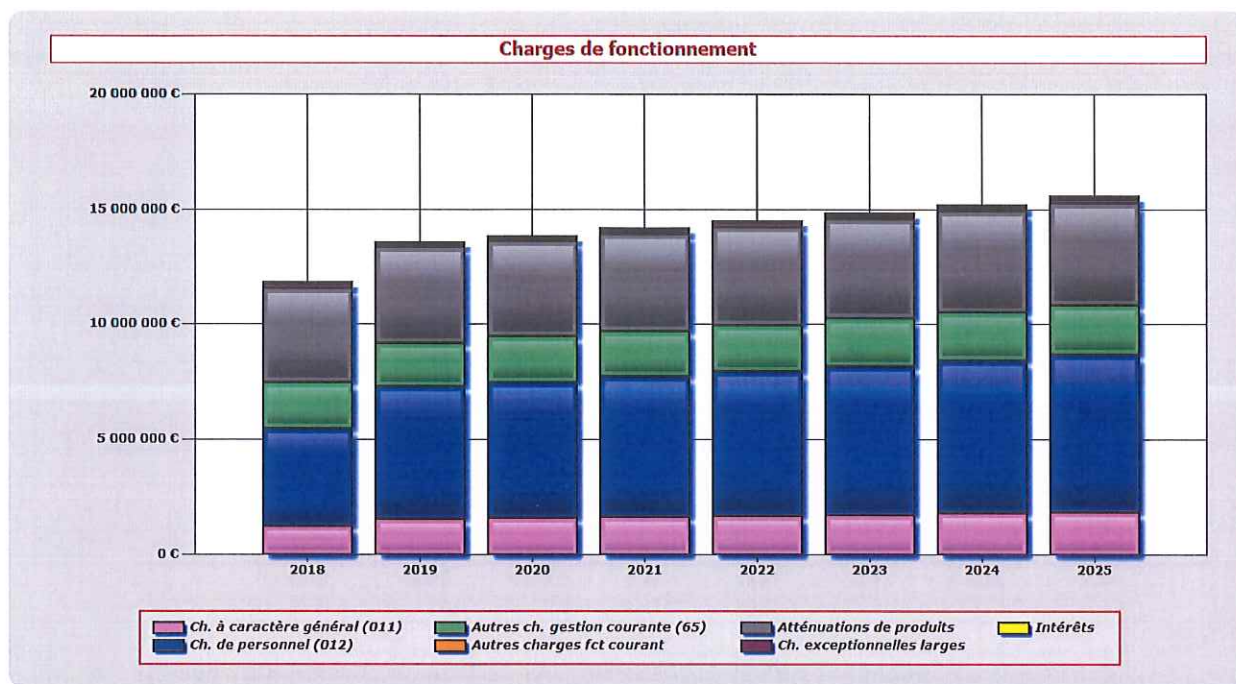
Charges de fonctionnement 2018/2025

Évolution des charges de
 fonctionnement réelles (hors
 intérêt) : +3,6% entre 2018

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de fct courant strictes	7 470 256	9 178 624	9 472 613	9 726 833	9 988 383	10 259 403	10 538 205	10 824 922
Charges à caractère général	1 261 105	1 555 733	1 598 196	1 646 142	1 695 526	1 746 392	1 798 783	1 852 651
Jeunesse	525 666	551 087	563 410	580 312	597 722	615 653	634 123	653 147
Aménagement du territoire	44 433	48 159	49 604	51 092	52 625	54 203	55 829	57 504
Piscine	0	177 890	183 227	188 724	194 385	200 217	206 223	212 410
Petite enfance	0	144 597	148 935	153 403	158 005	162 745	167 628	172 656
Solde charges à caractère général	691 006	634 000	653 020	672 611	692 789	713 573	734 980	756 933
Charges de personnel	4 235 370	5 736 285	5 908 373	6 085 624	6 268 193	6 456 239	6 649 926	6 849 424
Jeunesse	2 822 145	2 948 074	3 036 517	3 127 612	3 221 440	3 318 084	3 417 626	3 520 155
Aménagement du territoire	397 755	450 600	464 118	478 041	492 383	507 154	522 369	538 040
Piscine	0	240 000	247 200	254 616	262 254	270 122	278 226	286 573
Petite enfance	0	950 110	978 613	1 007 972	1 038 211	1 069 357	1 101 438	1 134 481
Solde charges de personnel	1 015 470	1 147 500	1 181 925	1 217 383	1 253 905	1 291 522	1 330 268	1 370 176
Autres charges de gestion courante	1 973 782	1 886 606	1 966 044	1 995 067	2 024 664	2 056 772	2 089 495	2 122 847
5531 - Elus	69 774	70 000	70 700	71 407	72 121	72 842	73 571	74 306
5554 Contr. org. regroup	54 546	261 885	267 123	272 465	277 914	283 473	289 142	294 925
Solde 65737 - Autres établ. pbcs locaux	62 972	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
557367 Subventions budgets annexes	1 159 239	0	0	0	0	0	0	0
5574 Subv* associations	592 255	1 533 321	1 606 454	1 629 052	1 652 102	1 677 540	1 703 469	1 729 898
Office tourisme	98 864	30 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Office interco sports	70 062	69 154	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Ecole de musique	132 600	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500
Fédération MJC	56 612	56 612	57 744	58 899	60 077	61 279	62 504	63 754
MJC	33 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
Centre social	161 168	944 272	1 010 157	1 030 360	1 050 968	1 071 987	1 093 427	1 115 295
MSAP	0	0	47 000	47 940	48 899	49 877	50 874	51 892
Solde Centre social	0	0	0	0	0	0	0	0
Asso L'enjeux (jeunesse)	8 271	19 272	19 272	19 272	19 272	19 272	19 272	19 272
Multi-accueil C. Ninard	0	189 000	192 780	192 780	192 780	194 708	196 655	198 621
Solde 6574 Subv* associations	31 678	60 511	62 000	63 240	64 505	65 795	67 111	68 453
Solde autres charges de gestion courante	14 995	18 400	18 768	19 143	19 527	19 917	20 313	20 719
Atténuations de produits	4 126 897	4 182 045	4 147 454	4 208 384	4 271 141	4 335 781	4 402 361	4 470 937
Attribution de compensation versée	909 242	911 390	809 814	809 814	809 814	809 814	809 814	809 814
Dotation Solid. Claire versée	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747
Prélèvement FNGIR	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908
Reversement TEOM	1 911 000	1 964 000	2 030 985	2 091 914	2 154 672	2 219 312	2 285 891	2 354 468
Charges de fct courant	11 597 153	13 360 669	13 620 067	13 935 217	14 259 524	14 595 184	14 940 565	15 295 859
Charges exceptionnelles larges	150 053	149 160	149 725	150 174	150 631	151 098	151 572	152 056
Provisions semi-budgétaires (68)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Charges de fct hs intérêts	11 747 206	13 509 829	13 769 792	14 085 391	14 410 156	14 746 282	15 092 138	15 447 915
Intégration BA PE/Pisc	1 292 070							
Charges de fct à périmètre constant	13 039 276							

[8]

Charges de fonctionnement 2018/2025



9

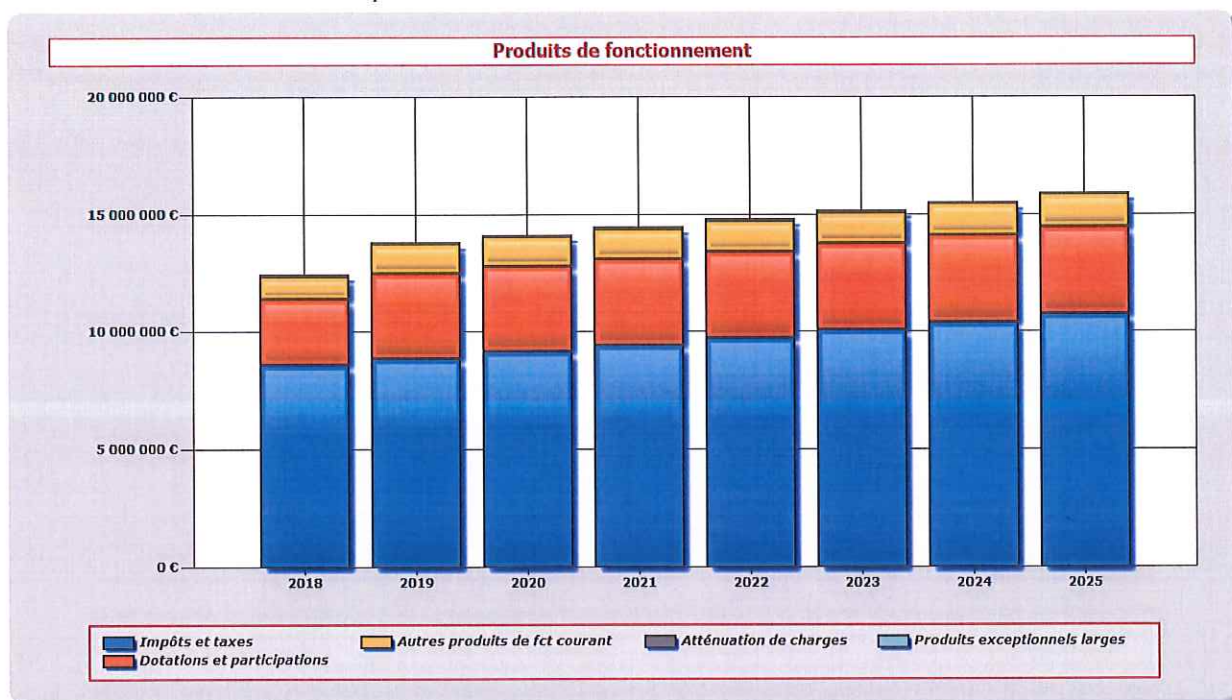
Produits de fonctionnement 2018/2025

Evolution des produits de fonctionnement réelles : +0,5% entre 2018/2019

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fct courant stricts	12 372 766	13 751 744	14 072 575	14 398 172	14 743 138	15 090 655	15 450 878	15 838 105
Impôts et taxes (3,3% entre 2018/19)	8 612 006	8 901 836	9 179 831	9 469 889	9 771 504	10 083 595	10 407 959	10 744 895
Contributions directes (1,1% entre 2018/19)	5 520 029	5 581 209	5 768 988	5 995 659	6 231 594	6 477 178	6 732 814	6 998 922
Impôts ménages	2 696 187	2 796 326	2 906 145	3 020 305	3 138 976	3 262 337	3 390 575	3 523 883
TP/CFE	1 279 315	1 222 400	1 278 332	1 336 890	1 398 198	1 462 390	1 529 602	1 599 980
CVAE	933 667	951 276	989 327	1 028 900	1 070 056	1 112 858	1 157 373	1 203 668
IFER	239 240	242 354	249 625	257 113	264 827	272 772	280 955	289 383
TA FNB	61 528	62 360	63 171	63 982	64 824	65 667	66 520	67 385
TASCOM	196 493	196 493	202 388	208 459	214 713	221 155	227 789	234 623
Rôles supplémentaires	113 599	110 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Attribution de compensation reçue	824 721	839 421	859 660	859 660	859 660	859 660	859 660	859 660
TEOM	1 914 398	1 964 000	2 030 985	2 091 914	2 154 672	2 219 312	2 285 891	2 354 468
Attribution FPIC	352 858	352 207	350 199	348 156	345 444	342 536	339 767	336 954
Solde impôts et taxes (Taxe GEMAPI + taxe séjour)	0	165 000	170 000	174 500	180 135	184 909	189 826	194 891
Dotations et participations	2 814 879	3 617 853	3 630 804	3 643 760	3 684 182	3 676 246	3 688 301	3 714 338
DGF	865 310	879 544	857 071	855 280	860 626	857 338	853 737	849 830
Fonds de péréquation divers	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561
Compensations fiscales	98 194	134 442	139 014	143 176	147 502	151 999	156 672	161 529
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution de compensation reçue	0	0	0	0	0	0	0	0
DCRTP	0	0	0	0	0	0	0	0
FCTVA fct	883	1 000	1 013	1 026	1 040	1 053	1 067	1 081
Solde participations diverses (intégration PE)	1 836 931	2 589 306	2 620 145	2 630 737	2 641 453	2 652 295	2 663 264	2 688 337
Autres produits fct courant	945 882	1 232 055	1 261 940	1 284 522	1 307 452	1 330 814	1 354 618	1 378 871
Produits des services (intégration PE et Piscine)	942 696	1 231 255	1 261 140	1 283 722	1 306 652	1 330 014	1 353 818	1 378 071
Produits de gestion	3 185	800	800	800	800	800	800	800
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	33 728	31 000	31 930	32 888	33 875	34 891	35 937	37 016
PROD. FCT COURANT	12 406 495	13 782 744	14 104 505	14 431 060	14 777 013	15 125 646	15 486 816	15 875 120
Produits exceptionnels larges *	44 753	29 200	29 200	29 392	29 392	29 392	29 392	29 586
PROD. DE FONCTIONNEMENT	12 451 247	13 811 944	14 133 705	14 460 452	14 806 405	15 154 938	15 516 208	15 904 706
Intégration BA PE/Pisc	1 290 880							
Produits de fct périmètre constant	13 742 127							

10

Produits de fonctionnement 2018/2025



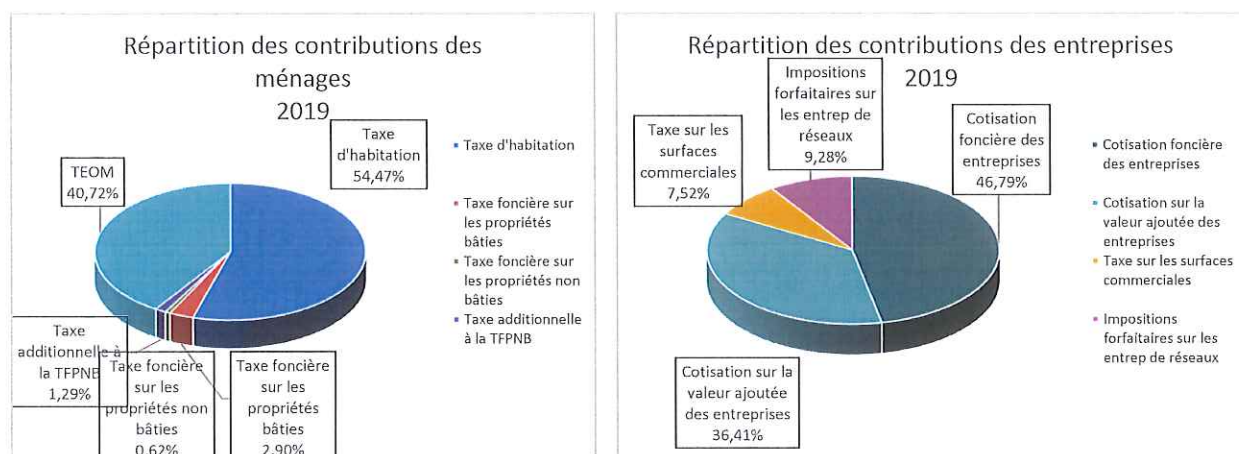
(11)

Évolutions des contributions directes et dotations

	2015	Variation (%)	2016	Variation (%)	2017	Variation (%)	2018	Variation (%)	2019	Variation (%)
Contributions des ménages										
Taxe d'habitation	2 330 514	9,9%	2 373 599	1,8%	2 487 174	4,8%	2 532 513	1,8%	2 626 695	3,7%
Bases	17 263 067		17 582 222		18 423 510		18 759 361		19 457 000	
Taux	13,50%		13,50%		13,50%		13,50%		13,50%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties			122 693		127 479		134 207	5,3%	139 626	4,0%
Bases			13 632 646		14 161 531		14 918 944		15 514 000	
Taux			0,90%		0,90%		0,90%		0,90%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 504	0,0%	29 204	2,5%	29 239	0,1%	29 404	0,6%	30 005	2,0%
Bases	546 054		559 446		560 172		563 273		574 800	
Taux	5,22%		5,22%		5,22%		5,22%		5,22%	
Taxe additionnelle à la TFPNB	53 522	-6,2%	63 986	19,6%	63 699	-0,4%	61 528	-3,4%	62 360	1,4%
TEOM	1 704 977	0,2%	1 780 189	4,4%	1 847 851	3,8%	1 914 398	3,6%	1 964 000	2,6%
Ss total ménages	4 117 517	5,4%	4 369 671	6,1%	4 555 442	4,3%	4 672 050	2,6%	4 822 686	3,2%
Contributions des entreprises										
Cotisation foncière des entreprises	1 043 704	3,0%	1 086 463	4,1%	1 182 045	8,8%	1 280 012	8,3%	1 222 400	-4,5%
Bases	3 289 292		3 395 193		3 693 833		3 997 860		3 820 000	
Taux	31,74%		32,00%		32,00%		32,00%		32,00%	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	721 309	17,6%	742 131	2,9%	770 557	3,8%	933 667	21,2%	951 276	1,9%
Taxe sur les surfaces commerciales	166 110	29,2%	190 774	14,8%	219 979	15,3%	196 493	-10,7%	196 493	0,0%
Impositions forfaitaires sur les entrep de réseaux	225 005	3,8%	231 271	2,8%	230 411	-0,4%	239 240	3,8%	242 354	1,3%
Ss total entreprises	2 156 128	9,3%	2 250 639	4,4%	2 402 992	6,8%	2 649 412	10,3%	2 612 523	-1,4%
Total ménages + entreprises	6 273 645	6,7%	6 620 310	5,5%	6 958 434	5,1%	7 321 462	5,2%	7 435 209	1,6%
Attributions de compensation perçues										
FPIC	85 265		358 573		885 018		824 721		839 421	
DGF	243 012		366 976		346 136		352 858		352 000	
Dotations de compensation	984 160	-7,5%	923 624	-6,2%	892 378	-3,4%	865 310	-3,0%	853 430	-1,4%
	195 464		76 569		110 615		111 756		147 442	
Total recettes fiscales et dotations	7 781 646		8 346 052		9 192 581		9 476 107	3,1%	9 627 502	1,6%
Reversements										
TEOM	-1 704 977	0,2%	-1 780 189	4,4%	-1 848 315	3,8%	-1 911 000	3,4%	-1 964 000	2,8%
Attributions de compensation versées	-1 465 990		-1 445 438		-683 631		-909 242	33,0%	-911 390	0,2%
Dotations de solidarité communautaire	-848 747		-848 747		-848 747		-848 747		-848 747	
FNGIR	-457 908	-5,6%	-457 908	0,0%	-457 908	0,0%	-457 908	0,0%	-457 908	0,0%
Total des reversements	-4 477 622		-4 632 282		-3 838 601		-4 126 897		-4 182 045	
Solde recettes - reversements	3 303 924	18,5%	3 813 770	15,4%	5 353 980	40,4%	5 349 210	-0,1%	5 445 457	1,8%

(12)

Évolutions des contributions directes et dotations



Bases dynamiques des impôts ménages, perte de base de la CFE

La répartition des contributions des ménages est sensiblement identique à 2018

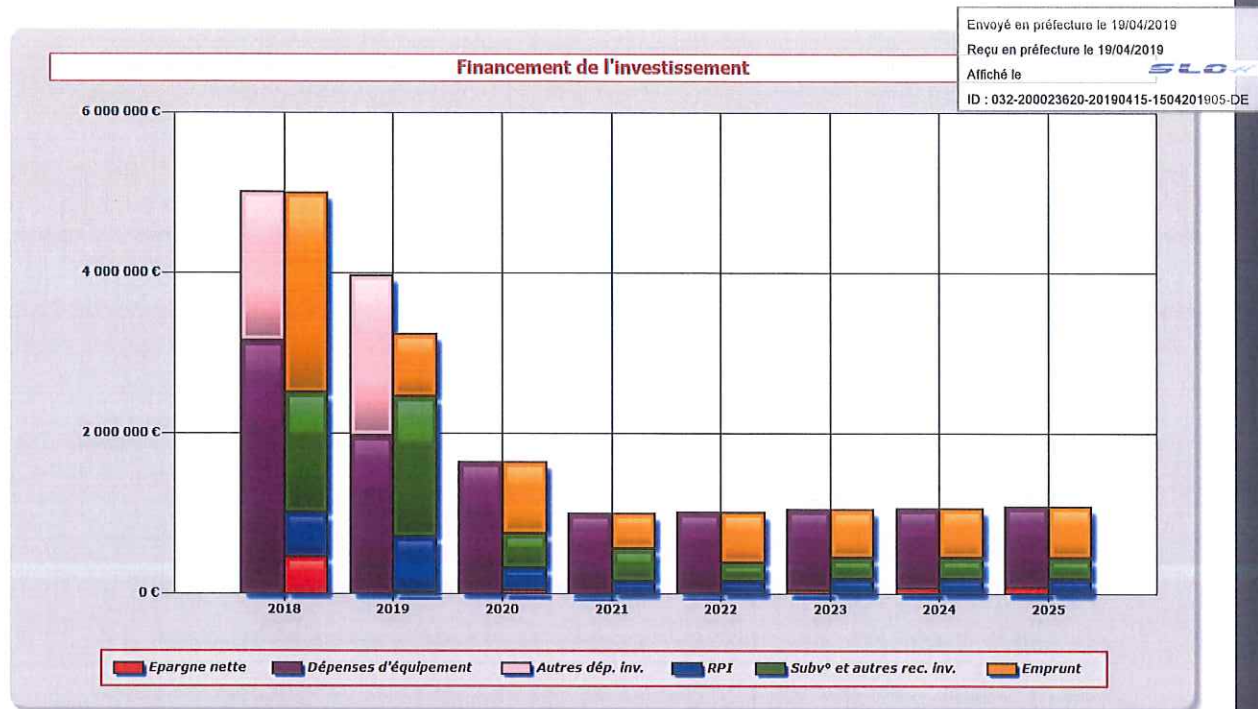
La répartition des contributions des entreprises a été modifiée pour la CFE (46,79 à 48,31% en 2018) et la CVAE (36,41 à 35,24% en 2018)

(13)

Programme d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pôle Petite Enfance	57 000	304 000	220 868	0	0	0	0
Travaux Fontenilles	50 000	300 000	216 868	0	0	0	0
Renouvellement matériel PE	7 000	4 000	4 000	0	0	0	0
Pôle Jeunesse	21 162	10 000	10 000	0	0	0	0
Équipements matériels et mobiliers	11 162	10 000	10 000	0	0	0	0
Équipement ALAE Lias	10 000	0	0	0	0	0	0
Pôle Culture/Sport/Tourisme	392 508	117 000	5 000	0	0	0	0
Piscine	150 000	102 000	0	0	0	0	0
Gymnase	45 000	10 000	0	0	0	0	0
Terrain sport Monferran Frégouville	145 000	0	0	0	0	0	0
Investissement récurrents	16 537	5 000	5 000	0	0	0	0
Aquabike	11 400	0	0	0	0	0	0
Giratoire éclairage	24 571	0	0	0	0	0	0
Pôle Aménagement territoire	458 225	101 493	101 493	96 993	96 993	96 993	96 993
PLUI/PLH	211 912	0	0	0	0	0	0
Équipements divers et logiciels	6 000	4 500	4 500	0	0	0	0
Schémas directeurs	143 320	0	0	0	0	0	0
Gers numérique	96 993	96 993	96 993	96 993	96 993	96 993	96 993
Pôle éco. / environnement	82 754	50 000	0	0	0	0	0
Aménagt Bassin l'Hestail	0	50 000	0	0	0	0	0
Etude mobilité	44 610	0	0	0	0	0	0
Etudes Hestail et relevés topo	25 144	0	0	0	0	0	0
Vélos électriques	3 000	0	0	0	0	0	0
Etude faisabilité projet tiers lieu Roulage	10 000	0	0	0	0	0	0
Pôle Services techniques	816 643	742 000	25 000	0	0	0	0
MJC (dont radio fil de l'eau)	16 000	80 000	0	0	0	0	0
siège	10 000	0	0	0	0	0	0
Voirie ZA	50 000	150 000	0	0	0	0	0
Bassin rétention ZA POUMADERES	45 932	0	0	0	0	0	0
Rénovation éclairage pbc ZAE	20 000	20 000	20 000	0	0	0	0
AAGV	26 428	7 000	0	0	0	0	0
Acquisition parcelle SDIS	3 496	0	0	0	0	0	0
Bassin giratoire	0	80 000	0	0	0	0	0
Fouille archéologiques SDIS	530 820	0	0	0	0	0	0
Construction giratoire gymnase	14 967	0	0	0	0	0	0
Divers services techniques	49 000	5 000	5 000	0	0	0	0
Travaux fossé PPII	50 000	400 000	0	0	0	0	0
Hors programme	145 900	115 829	132 000	132 000	0	0	0
Investissements récurrents	95 900	68 000	8 000	8 000	0	0	0
Clôture BA PPII	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de concours SDIS	0	47 829	0	0	0	0	0
Pôle multi-modal L'Isle Jourdain	0	0	0	0	0	0	0
Médiathèque Pujaudran	50 000	0	0	0	0	0	0
RN 124	0	0	124 000	124 000	0	0	0
Autres opérations d'équipement	0	200 000	506 000	773 000	904 000	904 000	904 000
Total DI hors dette	1 974 182	1 640 322	1 000 361	1 001 993	1 000 993	1 000 993	1 000 993
Remboursement anticipé	2 000 000	0	0	0	0	0	0
Total DI hors capital	3 974 182	1 640 322	1 000 361	1 001 993	1 000 993	1 000 993	1 000 993

(14)



Evolution des dépenses réelles d'investissement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles d'inv. (hors emprunt)	110 831	430 017	306 302	314 065	587 998	1 227 443	824 231	3 277 222	3 450 000

(15)

=>Rupture à partir de 2015

État de la dette consolidée - Année 2019

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	CAPITAL	AU 01/01/2019	INTERET	AMORT	ANNUITE
2008	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20F	TAUX FIXE	4,85T			350 000,00	211 407,62	9 754,16	17 474,44	27 228,98
2009	TRAVAUX DE VOIRIE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	10F	TAUX FIXE	3,53T			62 000,00	7 750,00	188,80	6 200,00	6 388,80
2011	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10F	TAUX FIXE	2,55M			100 000,00	23 851,62	476,36	10 846,98	11 323,34
2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFIL	15F	TAUX FIXE	1,94T			21 875,00	11 357,52	207,49	1 474,39	1 681,60
2012	RENOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	29F	TAUX FIXE	3,42T			1 386 383,10	1 186 836,76	39 677,57	34 761,67	74 439,24
2013	CONSTRUCTION CRECHE FONTENILLES	001 - SFIL	10F	TAUX FIXE	5,05A			123 018,78	69 047,11	3 486,88	12 483,33	15 970,22
2014	ISLE-JOURDAIN	004 - CDC	20R	LIVRET A	1,78S			280 000,00	224 000,00	3 842,01	14 000,00	17 842,01
2015	EXTENSION CRECHE DE LIAS	005 - BPOC	20F	TAUX FIXE	2,13S			110 000,00	95 282,24	1 997,03	4 766,99	6 764,02
2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10F	TAUX FIXE	4,73T			156 389,98	137 864,68	6 184,77	13 083,47	19 268,22
2017	PRET RELAIS FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	2F	TAUX FIXE	0,70T			2 000 000,00	2 000 000,00	13 200,00	0,00	13 200,00
2018	CONSTRUCTION GYMNASSE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20F	TAUX FIXE	1,69T			400 000,00	385 000,00	6 304,26	20 000,00	26 304,26
2018	CONSTRUCTION GYMNASSE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20F	TAUX FIXE	1,71T			800 000,00	593 673,98	9 813,19	25 570,89	35 384,06
2018	TRANSFERT MJC	005 - BPOC	8F	TAUX FIXE	2,22T			75 946,77	73 841,59	1 554,41	8 537,15	10 091,56
TOTAL BUDGET PRINCIPAL CCGT								5 865 613,63	5 020 913,12	96 686,93	169 199,29	265 886,22
2009	EXTENSION MCEF	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	15F	TAUX FIXE	4,04T			120 000,00	50 000,00	1 870,60	8 000,00	9 870,60
TOTAL BA MCEF								120 000,00	50 000,00	1 870,60	8 000,00	9 870,60
2007	ACQUISITION TERRAIN ET BATIMENT	005 - BPOC	20F	TAUX FIXE	4,22T			320 000,00	176 687,79	7 077,21	16 549,23	23 626,24
2013	ACQUISITION FONCIERE	006 - LA BANQUE POSTALE	15F	TAUX FIXE	4,04A			225 000,00	164 171,21	6 593,27	13 667,63	20 250,91
2015	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - PUJAUDRAN	004 - CDC	20R	LIVRET A	1,78S			400 000,00	320 000,00	5 488,60	20 000,00	25 488,60
2017	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ROULAGE	007 - CA CIB	20F	TAUX FIXE	1,73T			1 000 000,00	925 455,40	15 576,32	43 503,06	59 079,39
2017	PRET RELAIS ZA ROULAGE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	2F	TAUX FIXE	0,68T			1 100 000,00	1 100 000,00	7 150,00	000,00	1 100,00
TOTAL BA ROULAGE								3 045 000,00	2 686 314,40	41 875,40	1 193,71	2 729,11
2014	TRAVAUX SITE DE GENIBRAT	001 - SFIL	7R	EURIBOR1 2M	0,37A			36 197,34	17 175,36	2,44	5 423,11	5 425,80
2014	TRAVAUX SITE DE GENIBRAT	001 - SFIL	8F	TAUX FIXE	5,61A			113 970,97	63 181,74	3 544,50	14 526,66	18 071,84
TOTAL BA GENIBRAT								160 168,31	80 357,10	3 546,94	19 949,77	23 496,71
2016	PRET RELAIS REQUALIFICATION ZA ESPECHE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	3F	TAUX FIXE	1,26S			500 000,00	500 000,00	6 000,00	500 000,00	506 000,00
2017	PRET COURT TERME ESPECHE	007 - CA CIB	4F	TAUX FIXE	1,25T			600 000,00	600 000,00	7 320,00	0,00	7 320,00
TOTAL BA ESPECHE								1 100 000,00	1 100 000,00	13 320,00	500 000,00	513 320,00
2018	PROGRAMME INVESTISSEMENTS ZA PP3	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20F	TAUX FIXE	1,69T			550 000,00	529 375,00	8 668,34	27 500,00	36 168,34
TOTAL BA PP3								550 000,00	529 375,00	8 668,34	27 500,00	36 168,34
TOTAL GENERAL								10 839 781,94	9 466 959,92	166 958,21	1 918 369,99	2 084 337,19

(16)

Résultat de la prospective : scénario 1

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

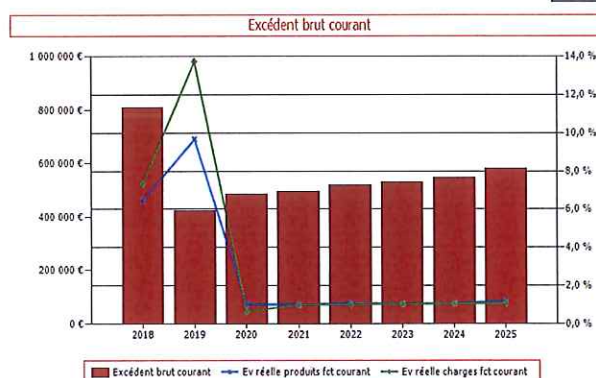
€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	12 406 495	13 782 744	14 104 505	14 431 060	14 777 013	15 125 546	15 486 816	15 875 120
- Charges de fct. courant	11 597 153	13 360 669	13 620 067	13 935 217	14 259 524	14 595 184	14 940 565	15 295 859
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	809 342	422 076	484 438	495 842	517 488	530 362	546 250	579 261
+ Solde exceptionnel large	-105 300	-119 960	-120 525	-120 782	-121 239	-121 706	-122 180	-122 470
= Produits exceptionnels larges*	44 753	29 200	29 200	29 392	29 392	29 392	29 392	29 586
- Charges exceptionnelles larges*	150 053	149 160	149 725	150 174	150 631	151 098	151 572	152 056
= EPARGNE DE GESTION (EG)	704 041	302 116	363 913	375 061	396 249	408 656	424 070	456 792
- Intérêts	100 444	98 080	96 987	108 400	112 639	120 212	126 173	132 334
= EPARGNE BRUTE (EB)	603 597	204 035	266 926	266 661	283 610	288 444	297 897	324 458
- Capital	141 179	177 736	222 596	267 678	297 087	339 373	365 691	409 231
= EPARGNE NETTE (EN)	462 419	26 299	44 330	-1 017	-13 477	-50 929	-67 794	-84 773

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotation et reprises)

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	5 020 913	3 621 503	4 289 685	4 464 540	4 792 161	5 057 580	5 313 546	5 542 952
Epargne brute	603 597	204 035	266 926	266 661	283 610	288 444	297 897	324 458
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	8,3	17,7	16,1	16,7	16,9	17,5	17,8	17,1

Conclusion :

- Chute de l'excédent brut courant
- Epargne nette faiblement positive en 2019 et 2020 puis négative
- Forte augmentation du remboursement du capital sur la période car le programme d'investissement doit être financé par l'emprunt (hors subventions)
- Ratio de désendettement > à 12 ans



Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

Éléments actés par les élus lors du DOB

Jeunesse : tarification - Proposition de revoir pour 2020 la politique tarifaire

Jeunesse : réflexion sur une optimisation du CEJ

ADS : refacturation du service 2019 – les élus proposent pour les commune membres de passer de 75%-25% à 80%-20% (diminution de 5% de la prise en charge de la CCGT) et pour les communes non membres de passer d'un cout de dossier de 261€ à 280€, soit au total une recette supplémentaire de 17 965€

Taxe sur les publicités : réflexion à mener cette année pour 2020

Taxe sur les logements vacants : réflexion à mener cette année pour 2020

Reversement du FB des entreprises à la CCGT : réflexion à mener pour 2020

Nouvelle répartition du FPIC en faveur de la CCGT : sur reversement 2018 aux communes conservation par les communes de 40% - 60% redistribués à la CCGT

Résultat de la prospective : scénario 2

Hausse du FPIC communautaire sur la période 2019/2025 entre 70 à 60k€

	Pop INSEE 2018	Pour mémoire : FPIC perçu en 2017	Répartition de droit commun 2018	Répartition libre - répartition de la hausse entre Cnes +CCGT	Répartition libre Cne 60%/2018	
FONTENILLES	5663	37 180	70 323	38 958	23 375	
AURADE	690	7 392	11 636	7 609	4 565	
BEAUPUY	190	1 928	2 685	1 988	1 193	
CASTILLON SAVES	339	3 078	6 032	3 184	1 911	
CLERMONT SAVES	274	2 686	4 211	2 772	1 663	
ENDOUIELLE	558	5 179	8 345	5 354	3 212	
FREGOUVILLE	345	3 697	6 457	3 805	2 283	
ISLE JOURDAIN	8810	67 539	137 779	70 305	42 183	
LIAS	587	4 040	7 946	4 224	2 535	
MARESTAING	303	2 723	4 993	2 818	1 691	
MONFERRAN SAVES	810	7 776	13 556	8 030	4 818	
PUJAUDRAN	1498	16 252	26 360	16 722	10 033	
RAZENGUES	234	2 270	3 782	2 343	1 406	
SEGOUFELLE	1113	15 262	27 445	15 611	9 367	
Total communes	21414	177 002	331 550	183 724	110 234	-75 490
CCGT	21414	346 136	205 032	352 858	426 348	75 490
Total ensemble interco		523 138	536 582	536 582	536 582	

(19)

Résultat de la prospective : scénario 2

Hausse du FPIC communautaire sur la période entre 70 à 60k€

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	12 406 495	13 855 537	14 177 306	14 503 904	14 850 569	15 200 010	15 562 048	15 951 168
- Charges de fct. courant	11 597 153	13 360 669	13 620 067	13 935 217	14 259 524	14 595 184	14 940 565	15 295 859
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	809 342	494 869	557 239	568 686	591 045	604 825	621 483	655 307
+ Solde exceptionnel large	-105 300	-119 960	-120 525	-120 782	-121 239	-121 706	-122 180	-122 470
= Produits exceptionnels larges*	44 753	29 200	29 200	29 392	29 392	29 392	29 392	29 586
- Charges exceptionnelles larges*	150 053	149 160	149 725	150 174	150 631	151 098	151 572	152 056
= EPARGNE DE GESTION (EG)	704 041	374 909	436 714	447 905	469 805	483 120	499 303	532 838
- Intérêts	100 444	98 080	95 531	105 263	107 570	113 144	117 032	121 049
= EPARGNE BRUTE (EB)	603 597	276 828	341 183	342 642	362 236	369 976	382 271	411 789
- Capital	141 179	177 736	218 387	258 928	283 426	320 257	340 519	377 355
= EPARGNE NETTE (EN)	462 419	99 092	122 796	83 713	78 809	49 718	41 751	34 433

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	5 020 913	3 548 710	4 142 635	4 241 508	4 490 504	4 674 391	4 845 984	4 988 059
Epargne brute	603 597	276 828	341 183	342 642	362 236	369 976	382 271	411 789
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	8,3	12,8	12,1	12,4	12,4	12,6	12,7	12,1

Conclusion :

- Baisse de l'excédent brut courant
- Epargne nette positive sur la période bien que fragile
- Ratio de désendettement = à 12 ans sur la période

(20)

Résultat de la prospective : scénario 3

Hausse du FPIC communautaire sur la période entre 70 à 60k€ et réduction de l'évolution des charges de fonctionnement à 2,5% (au lieu de 2,7%)

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	12 406 495	13 855 537	14 177 306	14 503 904	14 850 569	15 200 010	15 562 048	15 951 166
- Charges de fct. courant	11 597 153	13 360 669	13 555 544	13 851 676	14 155 515	14 467 265	14 787 131	15 115 327
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	809 342	494 869	621 763	652 228	695 054	732 745	774 917	835 839
+ Solde exceptionnel large	-105 300	-119 960	-120 525	-120 782	-121 239	-121 706	-122 180	-122 470
= Produits exceptionnels larges*	44 753	29 200	29 200	29 392	29 392	29 392	29 392	29 586
- Charges exceptionnelles larges*	150 053	149 160	149 725	150 174	150 631	151 098	151 572	152 056
= EPARGNE DE GESTION (EG)	704 041	374 909	501 238	531 446	573 814	611 039	652 737	713 369
- Intérêts	100 444	98 080	95 531	103 811	103 984	106 859	107 383	107 312
= EPARGNE BRUTE (EB)	603 597	276 828	405 707	427 635	469 830	504 180	545 354	606 057
- Capital	141 179	177 736	218 387	255 264	274 736	304 874	316 419	342 223
= EPARGNE NETTE (EN)	462 419	99 092	187 320	172 371	195 095	199 306	228 936	263 834

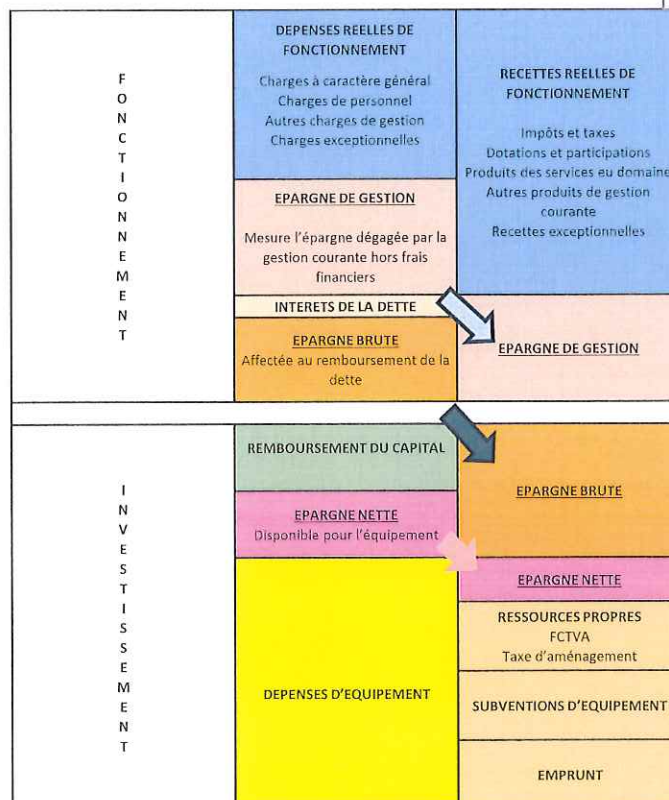
€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	5 020 913	3 548 710	4 078 111	4 091 991	4 233 392	4 283 075	4 291 584	4 239 390
Epargne brute	603 597	276 828	405 707	427 635	469 830	504 180	545 354	606 057
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	8,3	12,8	10,1	9,6	9,0	8,5	7,9	7,0

Conclusion :

- Epargne nette positive sur la période
- Economie à réaliser sur la section de fonctionnement de 64k€ en 2020, 84k€ en 2021, 100k€ en 2022
- Ratio de désendettement < à 12 ans sur la période

(21)

L'autofinancement



(22)

Présentation du budget primitif 2019 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	520 808	916 664,77	1 393 476,00	1 261 590,46	1 576 874,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 087 199	3 833 489,90	4 280 864,00	4 235 369,97	5 736 020,00
014	Atténuations de produits	4 006 798	3 838 601,00	4 126 896,00	4 126 896,00	4 182 045,00
65	Autres charges de gestion courante	1 831 659	2 046 236,82	2 136 428,00	1 973 982,20	1 911 085,00
66	Charges financières		64 025,61	122 439,00	103 456,14	99 900,00
67	Charges exceptionnelles	25 747	804 644,50	91 658,00	87 040,48	87 700,00
68	Dotations aux provisions				60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0	0,00	127,00	0,00	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0	0,00	657 597,00	0,00	430 843,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 218	270 813,29	304 470,00	304 459,77	297 985,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 714 169	11 774 475,89	13 113 955,00	12 152 795,02	14 582 452,00
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		11 774 475,89	13 113 955,00	12 152 795,02	14 582 452,00
Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
013	Atténuations de charges	34 242,28	61 020,41	40 000,00	33 963,57	31 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 046 814,07	951 175,16	1 070 150,00	942 696,45	1 231 255,00
73	Impôts et taxes	7 415 250,64	8 234 849,00	8 527 247,00	8 612 006,00	8 831 630,00
74	Dotations, subventions et participations	1 255 502,32	2 216 684,71	2 690 087,00	2 814 878,87	3 591 326,00
75	Autres produits de gestion courante	7 557,84	7 567,38	2 500,00	3 185,14	800,00
77	Produits exceptionnels	8 254,54	3 961,22	49 200,00	44 752,55	31 700,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	2 759,44	2 367,89	23 068,00	22 160,80	72 189,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 770 381,13	11 477 625,77	12 402 252,00	12 473 643,38	13 789 900,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	1 518 553,78	771 703,00	771 703,66	792 552,00
	TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES	9 770 381,13	12 996 179,55	13 173 955,00	13 245 347,04	14 582 452,00

(23)

Focus sur le Chapitre 012

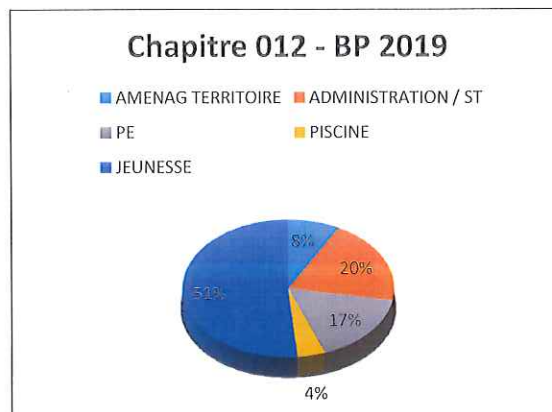
DEPENSES	POLE AT		ADMINISTRATION / ST		PE		PISCINE		JEUNESSE	
	CA 2018 9 agents	BP 2019 - 11 agents	CA 2018 - 22 agents	BP 2019 - 22 agents	CA 2018 - 29 agents	BP 2019 - 31 agents	CA 2018 5 agents	BP 2019 5 agents	CA 2018 - 133 agents	BP 2019 - 149 agents
BRUT TIT		284 965,37 €		350 427,54 €		371 476,13 €		76 484,28 €		848 650,72 €
GVT		1 424,83 €		3 252,14 €		1 857,38 €		382,42 €		4 243,25 €
CH PAT TIT avec GVT		122 147,74 €		264 457,47 €		157 466,28 €		31 845,12 €		350 866,72 €
BRUT NT		22 915,40 €		66 432,68 €		295 159,34 €		89 846,68 €		968 713,85 €
CH PAT NT		10 377,23 €		29 427,09 €		120 535,53 €		40 630,71 €		359 080,44 €
BRUT TOTAL	233 175,46 €	306 405,60 €	397 112,05 €	714 124,76 €	671 448,01 €	663 653,17 €	169 700,81 €	185 123,06 €	1 677 089,95 €	1 809 984,62 €
CP TOTAL	97 340,83 €	123 192,57 €	268 998,15 €	273 707,79 €	259 929,87 €	276 102,59 €	68 567,84 €	68 488,24 €	658 242,52 €	705 789,16 €
TOTAL MASSE SALARIALE	330 516,29 €	429 598,17 €	666 110,20 €	987 832,51 €	931 377,88 €	939 755,76 €	238 268,65 €	231 611,29 €	2 335 332,47 €	2 515 773,79 €
6217 - refacturation		0,00 €	38 550,87 €	75 000,00 €	1 477,98 €	1 500,00 €			435 819,23 €	383 500,00 €
6218 - autres perso (stag BAFA, comm enquêt)	18 680,09 €	11 000,00 €							600,00 €	900,00 €
6455 - assurance perso	6 504,80 €	2 591,00 €	15 326,84 €	4 947,00 €	13 456,52 €	8 832,00 €	1 741,17 €	1 178,00 €	32 326,16 €	30 392,00 €
6457 - cotisation soc apprentis					192,00 €	0,00 €				
6475 - médecine travail	306,00 €	125,00 €	578,00 €	125,00 €	1 090,68 €	275,00 €	240,68 €	50,00 €	1 810,61 €	225,00 €
6478 - participation employeur	2 999,60 €	2 900,00 €	3 422,65 €	5 987,60 €	4 848,72 €	4 839,68 €	1 984,95 €	1 590,32 €	12 446,76 €	11 623,20 €
6488 - part employeur chq t6j	7 849,80 €	9 332,40 €	19 380,20 €	20 176,80 €	2 053,80 €	1 899,22 €	5 749,80 €	5 787,60 €	3 809,40 €	4 158,00 €
TOTAL 012	366 856,58 €	455 546,57 €	1 046 368,76 €	1 094 068,91 €	954 497,58 €	955 101,66 €	247 985,25 €	240 217,21 €	2 822 144,63 €	2 946 571,99 €
total 2018	5 437 852,80 €									
total 2019	5 691 506,34 €									
total 2019 + nouveaux recrutements	5 736 006,34 €									
	105,48%									

DETAILS NOUVEAUX RECRUTEMENTS 2019	ANNEE PLEINE	2019
Technicien informatique	41 000,00 €	
OUI ingénieur informatique	51 000,00 €	25 500
Chef d'équipe ST	38 000,00 €	19 000
Astreintes 4 mois de + (2020)	2 500,00 €	

(24)

Remboursement de salaires

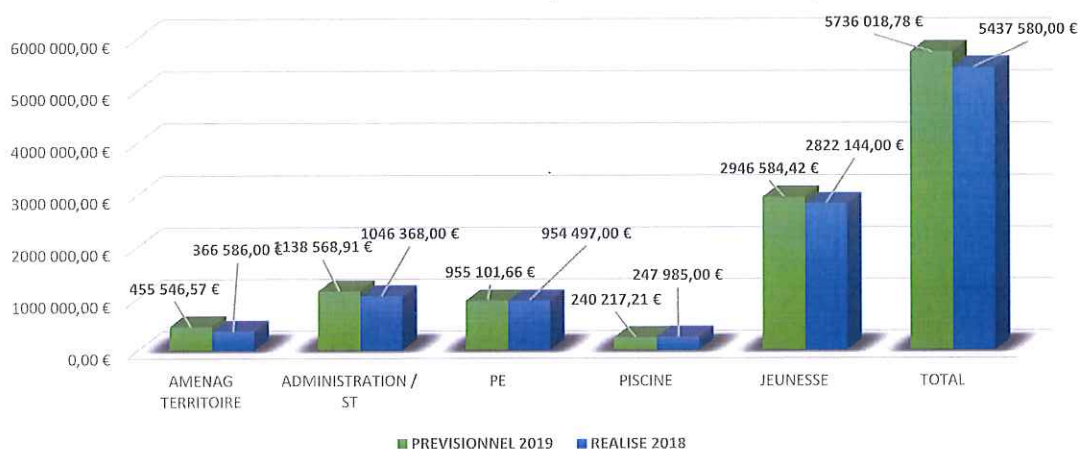
RECETTES 2019	
6419 - Rbt rému perso (cpam et ass)	31 000,00 €
74718 - Aides PEC jeunesse	32 300,00 €
7473 - Aide PEC Petite Enfance	5 800,00 €
70845 - refactu agents MAD IJ	97 000,00 €
70845 - refactu informaticien	12 700,00 €
70845 - refactu communes membres ADS	153 047,00 €
70848 - refactu MAD Petite Enfance	56 100,00 €
70848 - refactu MAD école musique	40 000,00 €
70848 - refactu communes non membres ADS	70 308,00 €
	497 255,00 €
GAINS ESTIMES 2019	
Jour de carence (012)	7 500,00 €
Chèque déjeuner au semi réel (012)	2 000,00 €
	9 500,00 €



(25)

Focus sur le Chapitre 012

Evolution du chapitre 012 2018-2019 par services



(26)

Présentation du budget primitif 2019 du budget principal

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
13	Subventions d'investissement reçues	0	0,00	570 000,00	570 000,00	900,00
16	Emprunts et dettes assimilés	126 613,96	128 702,88	2 893 241,00	1 141 178,74	2 170 000,00
20	Immobilisations incorporelles	145 002,08	154 162,21	265 226,00	118 831,04	1 078 920,02
204	Subventions d'équipement versées	192 036,78	196 993,00	146 993,00	146 993,00	146 993,00
21	Immobilisations corporelles	79 045,43	857 052,03	293 815,00	201 200,71	395 649,91
23	Immobilisations en cours	408 147,94	2 069 014,63	3 193 948,00	2 683 975,87	352 648,07
26	Participations et créances rattachées					500,00
45	Comptabilité rattachée		0,00	333 800,00	297 431,39	14 967,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre	3 306,87	2 367,89	23 068,00	22 160,80	72 189,00
041	Opérations patrimoniales	78 271,30	795 251,32	4 666 036,00	2 315 116,03	2 084 742,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 032 424,36	4 203 543,96	12 386 127,00	7 496 887,58	6 417 509,00
Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	526 845,00	342 481,12	878 656,00	1 007 836,00	990 910,00
13	Subventions d'investissement reçues	700 851,95	953 720,65	2 513 998,00	1 469 232,59	1 342 316,80
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 510 008,81	2 641 540,00	2 490 000,00	520 968,00
45	Comptabilité rattachée			196 175,00	23 352,60	108 980,20
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	657 597,00	0,00	430 843,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 218,34	270 813,29	304 470,00	304 459,77	297 985,00
041	Opérations patrimoniales	82 818,73	795 251,92	4 666 036,00	2 315 116,03	2 084 742,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 478 734,02	3 872 275,79	11 858 472,00	7 609 996,99	5 776 745,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	412 613,94	858 923,60	527 655,00	527 655,43	640 764,00
	TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES	1 891 347,96	4 731 199,39	12 386 127,00	8 137 652,42	6 417 509,00

(27)

Présentation du service Jeunesse

Exercice 2018						BP 2019
Chapitre	Article	Libellé article	Budget total	Ordonnancé	Rattaché	
011	00622	Carburants	1 100,00	1 134,43		1 300
	00623	Alimentation	14 993,00	14 248,43		7 883
	00628	Autres fournitures non stockées	2 943,00	2 636,22		3 143
	00632	Fournitures de petit équipement	7 348,00	8 244,89	38,00	8 900
	0064	Fournitures administratives	6 974,00	4 582,25		5 395
	0065	Livres, disques, ...		409,13		400
	0068	Autres matières et fournitures	19 775,00	14 324,16	1 132,69	14 838
	011	Contrats de prestations de services	73 235,00	70 885,41		86 200
	0132	Locations immobilières	6 000,00	6 000,00		5 000
	0135	Locations mobilières	5 100,00	4 418,59		3 740
	0156	Maintenance	8 300,00	10 098,17		11 150
	0182	Documentation générale et technique		205,79		
	0184	Versements à des organismes de formation	7 500,00	3 632,00		7 940
	0188	Autres frais divers	1 200,00	1 882,00		1 900
	0232	Fêtes et cérémonies	2 700,00			2 500
	0236	Catalogues et imprimés	800,00			500
	0247	Transports collectifs	19 655,00	15 284,23		15 639
	0251	Voyages et déplacements	5 200,00	2 852,41	494,56	3 000
	0256	Missions	500,00	127,50		200
	0261	Frais d'affranchissement	8 400,00	9 540,99		6 400
	0262	Frais de télécommunications	4 900,00	4 722,49		5 400
	027	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 258,22		1 300
	0281	Concours divers (cotisations, ...)		46,79		
	02875	Rbt de frais communes	316 000,00	238 315,73	59 381,35	300 000
	02878	Rbt de frais autres organismes	10 000,00	9 884,00		22 000
	0288	Autres services extérieurs	54 742,00	39 215,39	670,10	36 023
	Total Charges à caractère général		578 665,00	463 949,22	61 716,70	550 751,00
012	0217	Personnel affecté par les communes	424 600,00	415 570,11	20 249,12	383 500
	0218	Autre personnel extérieur	900,00	600,00		900
	033-645	Paie	2 287 404,95	2 335 332,47		2 517 217
	0455	Cotisations pour assurance du personnel		32 326,16		30 392
	0475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	1 810,61		225
	0478	Autres charges sociales diverses	11 805,30	12 446,76		11 681
	0488	Autres charges	3 799,32	3 809,40		4 158
	Total Charges de personnel		2 729 309,57	2 801 895,51	20 249,12	2 948 073,00
05	0542	Créances éteintes				2 000
05	0574	Subventions de fonctionnement aux associations	177 717,00	177 717,15		189 151
07	0718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	19 200,00	19 412,48		19 200
07	073	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00	991,16		2 000
			3 510 791,57	3 463 965,52	81 965,82	3 711 175,00
				3 545 931,34		

(28)

Détail du budget primitif 2019 du service Jeunesse

Exercice 2018						BP 2019
Chapitre	Article	Libellé article	Budget total	Ordonnancé	Rattaché	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00	29 400,57		18 000
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	465 500,00	483 250,32	784,30	484 000
	70878	Par d'autres redevables	6 200,00	1 770,20		
74	74712	Emplois d'avenir		2 558,74		
	74718	Autres	10 000,00	11 814,12		32 300
	74741	Rbt subventions de fonctionnement	240 000,00	246 970,00		210 000
	7478	Autres organismes	1 360 000,00	1 378 454,49		1 370 000
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 200,00	19 269,33		19 700
			2 140 900,00	2 173 487,77	784,30	2 134 000,00
			2 174 272,07			

Coût prév. du service : 1 577 175€ (cout réel 2018 : 1 371 423€)

(29)

Détail du budget primitif 2019 du service Petite Enfance

DEPENSES		2 070 494,00
011	Charges à caractère général	144 792,00
1171	MAISON ENFANCE	33 550,00
60611	Eau et assainissement	2 300,00
60612	Énergie - électricité	16 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00
615221	Bâtiments publics	5 400,00
6161	Multirisques	500,00
6262	Frais de télécommunications	2 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	750,00
62875	Aux communes membres du GFP	2 300,00
1172	MAC FONTENILLES	15 350,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00
60612	Énergie - électricité	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	1 550,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00
615221	Bâtiments publics	2 500,00
6161	Multirisques	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	700,00
1173	MAC LIAS	24 135,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00
60612	Énergie - électricité	5 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00
615221	Bâtiments publics	15 000,00
6161	Multirisques	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	335,00
640	SERVICE PETITE ENFANCE	3 525,00
6064	Fournitures administratives	100,00
6156	Maintenance	1 200,00
6182	Documentation générale et technique	900,00
6184	Versements à des organismes de formation	625,00
6251	Voyages et déplacements	100,00
6262	Frais de télécommunications	600,00
641	CRECHE FAMILIALE	11 682,00
60623	Alimentation	300,00
60628	Autres fournitures non stockées	50,00
60631	Fournitures d'entretien	20,00
60632	Fournitures de petit équipement	650,00
6064	Fournitures administratives	50,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	250,00
6068	Autres matières et fournitures	2 600,00
6132	Locations immobilières	1 512,00
6182	Documentation générale et technique	300,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00
6256	Missions	30,00
6257	Réceptions	250,00
6262	Frais de télécommunications	770,00
62875	Aux communes membres du GFP	700,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00
642	MAC MAISON ENFANCE	11 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00
6156	Maintenance	9 000,00
643	MAC FONTENILLES	43 650,00
60623	Alimentation	22 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	30,00
60636	Vêtements de travail	400,00
6064	Fournitures administratives	450,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	100,00
6068	Autres matières et fournitures	6 500,00
6135	Locations mobilières	1 600,00
61558	Autres biens mobiliers	300,00
6156	Maintenance	8 500,00
6182	Documentation générale et technique	300,00
6251	Voyages et déplacements	1 400,00
6256	Missions	20,00
6257	Réceptions	50,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00
644	MAC LIAS	1 900,00
6156	Maintenance	1 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	953 601,00
640	SERVICE PETITE ENFANCE	39 798,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	99,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	498,00
64111	Rémunération principale	9 558,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	313,00
64118	Autres indemnités	2 451,00
64131	Rémunérations	9 609,00
64138	Autres indemnités	702,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	4 608,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 419,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	423,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 832,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	275,00
6478	Autres charges sociales diverses	280,00
6488	Autres charges	731,00
641	CRECHE FAMILIALE	350 193,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	1 237,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	6 236,00
64111	Rémunération principale	12 772,00

(30)

Présentation du service Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	565,00
64118	Autres indemnités.	5 034,00
64131	Rémunérations	187 660,00
64138	Autres indemnités	39 756,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	74 714,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 337,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	9 278,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 680,00
6488	Autres charges	924,00
642	MAC MAISON ENFANCE	56 626,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	173,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	870,00
64111	Rémunération principale	33 456,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	1 074,00
64118	Autres indemnités.	4 770,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	5 328,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 955,00
643	MAC FONTENILLES	506 984,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	1 578,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	7 742,00
64111	Rémunération principale	257 987,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	14 494,00
64118	Autres indemnités.	28 066,00
64131	Rémunérations	42 371,00
64138	Autres indemnités	2 570,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 432,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	55 669,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 737,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	2 253,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 893,00
6488	Autres charges	192,00
65	Autres charges de gestion courante	972 101,00
642	MAC MAISON ENFANCE	783 101,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	783 101,00
644	MAC LIAS	189 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	189 000,00

	RECETTES	1 084 064,00
013	Atténuations de charges	12 000,00
641	CRECHE FAMILIALE	12 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	232 500,00
1171	MAISON ENFANCE	32 500,00
70878	Par d'autres redevables	32 500,00
1173	MAC LIAS	10 000,00
70878	Par d'autres redevables	10 000,00
641	CRECHE FAMILIALE	50 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	50 000,00
642	MAC MAISON ENFANCE	40 000,00
70848	Aux autres organismes	40 000,00
643	MAC FONTENILLES	100 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	100 000,00
74	Dotations et participations	839 564,00
641	CRECHE FAMILIALE	215 000,00
7478	Autres organismes	215 000,00
642	MAC MAISON ENFANCE	210 000,00
7478	Autres organismes	210 000,00
643	MAC FONTENILLES	342 010,00
7473	Départements	5 800,00
7478	Autres organismes	336 210,00
644	MAC LIAS	72 554,00
7478	Autres organismes	72 554,00

Coût prév. du service : 986 430€
(subv équilibre BP 2018 974 029€, CA 2018 932 945€)

(31)

Détail du budget primitif 2019 du service Piscine

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

	DEPENSES	418 908,00
011	Charges à caractère général	178 690,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00
60612	Énergie - électricité	65 000,00
60623	Alimentation	5 500,00
60624	Produits de traitement	7 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 300,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00
6064	Fournitures administratives	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
6135	Locations mobilières	16 000,00
61522	Bâtiments publics	15 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 500,00
6156	Maintenance	20 000,00
6161	Multirisques	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	240,00
6188	Autres frais divers	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	700,00
6256	Missions	50,00
6262	Frais de télécommunications	1 400,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	240 218,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	770,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	3 877,00
64111	Rémunération principale	60 469,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	2 399,00
64118	Autres indemnités.	12 858,00
64131	Rémunérations	82 658,00
64138	Autres indemnités	6 888,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	39 832,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 419,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	3 639,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 178,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 441,00
6488	Autres charges	5 740,00

	RECETTES	114 307,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	111 600,00
70632	A caractère de loisirs	102 000,00
7078	Autres marchandises	9 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'	600,00
74	Dotations et participations	2 707,00
7472	Régions	2 707,00

Coût prév. du service : 304 601€
(subv équilibre BP 2018 334 025€ - CA 2018 226 494€)

(32)

2

Présentation des budgets primitifs des budgets annexes 2019

(33)

Présentation du budget primitif 2019 BA Photovoltaïque

INVESTISSEMENT													
DEPENSES							RECETTES						
COMPTE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	E	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES							RECETTES						
COMPTE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	E	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
60612	Energie, électricité						7088	Vente électricité	4 384,90	3 780,20	3 800,00	2 186,83	3 000,00
61558	Entretien et réparations			19 899,00	190,00	18 803,00	758	Produits divers gestion courante					
6156	Maintenance	2 208,00	2 264,08	3 000,00	2 293,67	3 000,00	7588	Produits divers de gestion courante		0,18		0,27	
6161	Assurance	130,02					777/042	Quote part de subv transf. cpte résultat					
							002	Excédent de fonctionnement reporté		17 583,35	19 099,00	19 099,65	18 803,00
TOTAL		2 338,02	2 264,08	22 899,00	2 483,67	21 803,00	TOTAL		4 384,90	21 363,73	22 899,00	21 286,75	21 803,00

(34)

Présentation du budget primitif 2019 du BA MCEF

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	30 956,09	35 838,00	30 752,62	44 836,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	200,00	0,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00	0,00	2,00
66	Charges financières	3 516,06	3 698,00	2 182,18	1 800,00
022	Dépenses imprévues				3 611,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	7 048,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,42	22 214,00	22 213,22	22 214,00
	Déficit reporté				
	TOTAL DEPENSES	56 685,57	69 000,00	55 148,02	72 663,00
Chapitre	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70	Produits des services, et ventes diverses	26 321,33	26 000,00	29 566,54	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43 226,86	43 000,00	43 754,30	43 500,00
77	Produits exceptionnels	27,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	11 163,00
	TOTAL RECETTES	69 575,19	69 000,00	73 320,84	72 663,00

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	29 540,96	30 550,00	30 510,28	8 000,00
21	Immobilisations corporelles				14 214,00
001	Déficit d'investissement reporté	12 196,59	11 601,00	11 600,99	7 009,00
	TOTAL DEPENSES	41 737,55	42 151,00	42 111,27	29 223,00
Chapitre	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 923,14	12 889,00	12 889,62	7 009,00
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 048,00	0,00	
021	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,42	22 214,00	22 213,22	22 214,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,42	22 214,00	22 213,22	22 214,00
	TOTAL RECETTES	30 136,56	42 151,00	35 102,84	29 223,00

Ce budget a été construit en prenant en compte :

- Baisse des refacturations (dissolution de l'association MCEF)
- La présence de Pôle emploi jusqu'au 31/12
- Possibilité de déménagement des services en fin d'année

(35)

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 032-200023620-20190415-1504201905-DE

Présentation du budget primitif 2019 du BA ZA ESPECHE

Section de fonctionnement		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	5 177,15	55 540,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	17 896,68	12 404,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	65 049,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 212,84	1 188 306,00
	Totaux	1 211 286,67	1 321 301,00
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,28	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	130 976,36	107 995,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 305,45	1 213 306,00
	Totaux	1 319 282,09	1 321 301,00

Section d'investissement		CA 2018	BP 2019
1641	Emprunts et dettes assimilés		500 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	688 213,00	88 306,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 313,00	1 213 306,00
	Totaux	1 876 526,00	1 801 612,00
16	Emprunts et dettes assimilés	600 000,00	548 257,00
21	Virement de la section de fonctionnement		65 049,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 188 212,84	1 188 306,00
001	Solde investissement reporté	0,00	0,00
	Totaux	1 788 212,84	1 801 612,00

011 :
50k€ pour étude d'aménagement de la parcelle et travaux pour découper la parcelle en plusieurs lots
5k€ Entretien des espaces verts

1641 : 500k€ remboursement du prêt relais en attente de vente de terrains (échéance en décembre 2019) par la souscription d'un autre prêt relais

(36)

Présentation du budget primitif 2019 du BA ZA GÉNIBRAT

Section de fonctionnement		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 950,00	2 500,00
65	Charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	2 891,40	2 870,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	569 924,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	Totaux	4 841,40	575 296,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotation et participation	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	580 138,07	575 296,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Totaux	580 138,07	575 296,00

011 :
 2,5k€ Entretien des espaces
 verts

Section d'investissement		CA 2018	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	23 772,04	19 950,00
001	Déficit d'investissement reporté	580 514,86	604 287,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Totaux	604 286,90	624 237,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	54 313,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	569 924,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Totaux	0,00	624 237,00

1641 :
 Emprunt d'équilibre qui ne
 sera pas réalisé

(37)

ZA ROULAGE – SUIVI COMMERCIALISATION

N° lot	N° macrolot	N° parcelle	Surface parcelle (m²)	Nom de l'entreprise	Date délibération CCGT	Date signature compromis de vente	Date butoir compromis	Date signature acte authentique	Recettes HT encaissées	Recettes HT 2019	Recettes HT 2020	Prix HT / m²
1		BK 59	1 784	SERY DEPANNAGE	19/05/2016	28/03/2017		08/09/2017	53 520,00 €			30,00 €
	3	BK 58	2 796	SERY DEPANNAGE	19/05/2016	28/03/2017		08/09/2017	127 777,20 €			45,70 €
2		BK 60	1 704								51 120,00 €	30,00 €
3		BK 61	4 307								107 675,00 €	25,00 €
4		BK 62	4 210	EYMET VILLAGE	24/11/2015			11/03/2016	126 300,00 €			30,00 €
5		BK 57	2 532							75 960,00 €		30,00 €
6		BK 56	2 464	SEM MOREL	15/11/2017	15/02/2018	15/02/2019	En attente		73 920,00 €		30,00 €
7		BK 55	2 472	JPW LAIRLE - MLP	02/02/2016			27/07/2017	74 160,00 €			30,00 €
8												
9												
10	4	BK 64	9 369	AEREM	15/03/2016			25/07/2017	281 070,00 €			30,00 €
11												
12		BK 71	2 692	CHRONOSPORT	15/03/2016	25/04/2017		14/09/2017	80 760,00 €			30,00 €
13		BK 72	2 555	RESTAURANT M. DEBARRE	15/03/2016	12/10/2017	28/02/2019	En attente		76 650,00 €		30,00 €
14		BK 65	3 249	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	06/12/2016	En attente				97 470,00 €		30,00 €
15		BK 66	1 961	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	06/12/2016	En attente				58 830,00 €		30,00 €
16		BK 67	2 106	ADSE	15/03/2016	22/01/2019	22/01/2020	En attente		63 180,00 €		30,00 €
17		BK 68	2 995	ECOWAY	11/04/2017	09/10/2018	09/10/2019	En attente		89 850,00 €		30,00 €
18		BK 70	5 558	OFFICE NOTARIAL MAITRE JULIEN	15/03/2016	26/04/2018	28/06/2019	En attente		166 740,00 €		30,00 €
19												
19a												
19b	7	BK 76	18 043	EXCENT France	24/11/2015			18/02/2016	487 161,00 €			27,00 €
19c												
19d												
20		BK 73	4 318	ESBELT	10/12/2015			11/10/2017	129 540,00 €			30,00 €
21		BK 74	3 524	ASTON	13/09/2016			28/04/2017	105 720,00 €			30,00 €
	Hors lots ZAE	BK 42	14 034	AIR SUPPORT					350 850,00 €			25,00 €
	Hors lots ZAE	BK 53	3 000	STOCKOBOX	13/02/2018	01/03/2018		04/01/2019	90 000,00 €			30,00 €
	Hors lots ZAE	BK 45	463	CCGT								
	Hors lots ZAE	BK 46	2 052	CCGT								
									1 906 858,20 €	702 600,00 €	158 795,00 €	

Pour mémoire, prêt relais de 1 100 000€ à rembourser en décembre 2019

(38)

Présentation du budget primitif 2019 du BA – ZA ROULAGE

Section de fonctionnement		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	26 976,73	669 414,00
65	Autres charges de gestion courante	0,26	2,00
66	Charges financières	49 753,87	48 173,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
			1 346
023	Virement à la section d'investissement	0,00	935,00
		4 404	5 323
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513,97	924,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
		4 481	7 388
	Totaux	244,83	448,00
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	702 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 152,00	60 000,00
		1 544	1 547
002	Excédent de fonctionnement reporté	199,89	030,00
		4 423	5 078
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	923,80	818,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
		6 028	7 388
	Totaux	275,69	448,00

011 :

6,5k€ Entretien des espaces verts
 10k€ travaux défense incendie
 645k€ régularisation appel de fonds
 6,3k€ taxes foncières
 Régularisation des appels de fonds
 2016

70 : ventes prévisionnelles

77 : subventions du budget principal

1641 :

1 100k€ remboursement prêt
 relais en attente vente de
 terrains (échéance décembre
 2019)

1641 : selon ventes souscription
 d'un prêt relais en attente de la
 fin de la commercialisation

(39)

Section d'investissement		CA 2018	BP 2019
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	91 869,91	1 193 720,00
21	Immos incorporelles	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	964 347,66	1 075 628,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 423 923,80	5 078 818,00
	Totaux	5 480 141,37	7 348 166,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	677 307,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 346 935,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 404 513,97	5 323 924,00
	Totaux	4 404 513,97	7 348 166,00

Présentation du budget primitif 2019 du BA– ZA PONT

Section de fonctionnement		CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	519 513,64	255 533,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	8 156,47	8 638,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 869,89	633 712,00
001	Déficit de fonctionnement reporté		8 829,00
	Totaux	642 540,00	906 712,00
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,24	
77	Produits exceptionnels	0,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,02	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	906 712,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	
	Totaux	633 711,79	906 712,00

011 :

255k€ maitrise d'œuvre

Section d'investissement		CA 2018	BP 2019
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	20 625,00	27 500,00
21	Immos incorporelles	0,00	
001	Déficit d'investissement reporté	114 869,89	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	906 712,00
	Totaux	769 206,42	934 212,00
13	Subventions d'investissement reçues	180 662,08	86 103,00
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00	138 072,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 869,89	633 712,00
002	Excédent d'investissement reporté		76 325,00
	Totaux	845 531,97	934 212,00

13 : prise en compte du solde de la DETR
 pour l'acquisition des terrains (20%) et 30%
 DETR/DSIL pour la maitrise d'œuvre

1641 : emprunt d'équilibre qui ne devrait pas
 être réalisé

(40)

Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-06

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget annexe
MCEF

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019 du budget annexe MCEF.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 72 663,00 €
- Recettes : 72 663,00 €
-

Section d'investissement

- Dépenses : 29 223,00 €
- Recettes : 29 223,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 1/04/2019,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Où la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du budget annexe MCEF.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-07

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget annexe
Pont Peyrin III

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019 du budget annexe Pont Peyrin III.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 906 712,00 €
- Recettes : 906 712,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 934 212,00 €
- Recettes : 934 212,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 1/04/2019,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Où la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du budget annexe Pont Peyrin III.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,



Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-08

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget annexe
Roulage

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019 du budget annexe Roulage.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 7 388 448,00 €
- Recettes : 7 388 448,00 €
-

Section d'investissement

- Dépenses : 7 348 166,00 €
- Recettes : 7 348 166,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 1/04/2019,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Où la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du budget annexe Roulage.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-09

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget annexe
Espèche

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019 du budget annexe Espèche.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 1 321 301,00 €
- Recettes : 1 321 301,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 1 801 612,00 €
- Recettes : 1 801 612,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 1/04/2019,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Où la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du budget annexe Espèche.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,



Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-10

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget annexe
Génibrat

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019 du budget annexe Génibrat.

Section de fonctionnement

- Dépenses : 575 296,00 €
- Recettes : 575 296,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 624 237,00 €
- Recettes : 624 237,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,
Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 1/04/2019,
Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,
Ouï la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du budget annexe Génibrat.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-11

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Vote du budget primitif
2019 du budget annexe
Photovoltaïque

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2019 du budget annexe Photovoltaïque.

Section de fonctionnement

- Dépenses :	21 803,00 €
- Recettes :	21 803,00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 1/04/2019,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

Où la lecture du budget primitif 2019, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif du budget annexe Photovoltaïque.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-12

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Gers numérique :
attribution d'une
subvention de
fonctionnement
exceptionnelle et d'une
participation à
l'investissement : année
2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 26062013-1 du 26 juin 2013, la Communauté a décidé d'approuver la création du syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et d'y adhérer. Gers Numérique a pour objet la création et la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s.

Cette année, les montants appelés seront imputés sur trois chapitres différents :

- Chapitre 65 : contribution annuelle obligatoire de fonctionnement du budget principal
- Chapitre 67 : subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget annexe Aménagement numérique, afin d'aider au démarrage de la commercialisation des équipements,
- Chapitre 204 : participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe, sous forme de subvention d'équipement

Selon l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est interdit aux communes ou EPCI de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial. Toutefois, l'assemblée délibérante peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ou de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2019, les subventions et contributions suivantes :
 - o la contribution obligatoire de fonctionnement du budget principal pour un montant de 21 699 € ;
 - o la subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget annexe Aménagement numérique pour un montant de 4 062,57 € ;
 - o la participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe pour un montant de 85 373,31 €.
- de prévoir la dépense au budget principal 2019.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-13

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

FINANCES

Orientation et crédits
ouverts au titre du droit à
la formation des élus

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

La Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062014-11 du 12/06/2014, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la Communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Monsieur le Président propose que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la C.C.G.T., au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2 000 € pour le BP 2019.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des dépenses indiqué ci-dessus pour l'année 2019,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la collectivité chapitre 65 – article 6535.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,



Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-14

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

RESSOURCES
HUMAINES

Renouvellement de la
convention de mise à
disposition de personnel

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de l'Isle-Jourdain à compter du 01/04/2019 jusqu'au 14/07/2019.

L'agent mis à disposition assure les missions suivantes : ATSEM / entretien des locaux.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Vu la demande du maire de l'ISLE-JOURDAIN, en date du 21/03/2019, de renouveler la convention de mise à disposition,

Vu l'accord donné par l'agent territorial pour être mis à disposition 466 heures du 01/04/2019 au 14/07/2019.

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel ci- annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la mairie de l'Isle-Jourdain.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

De

Adjoint territorial d'animation

ENTRE La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, représentée par son Président Monsieur IDRAC Francis, d'une part,

ET

ENTRE La Mairie de L'Isle-Jourdain, représentée par son adjoint, Madame THULLIEZ Angèle, d'autre part,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine met

Adjoint d'Animation titulaire, à disposition de la Mairie de L'Isle-Jourdain à raison d'un total de 466 heures pour la période du 01/04/19 au 14/07/2019.

sera sous la responsabilité fonctionnelle de Monsieur Le Maire de L'ISLE JOURDAIN, elle devra rendre compte des lieux, horaires et activités sur lesquels elle intervient.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS

, Adjoint d'Animation titulaire est mise à disposition en vue d'assurer les missions d'ATSEM et d'entretien de locaux.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Mairie de L'ISLE JOURDAIN fixe les conditions de travail de l'agent mis à sa disposition. Elle prend les décisions relatives aux congés annuels au prorata de sa durée de travail et en informe l'administration d'origine.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine continue à gérer la situation administrative de tant en matière d'avancement, d'autorisation de travail à temps partiel, de congés de maladie, d'allocation temporaire d'invalidité, de formation que de discipline.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine prend à l'égard de mise à disposition, les décisions relatives notamment en matière de congés de longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, congé paternité, congé d'adoption, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, de congé pour bilan de compétences, de congé pour formation syndicale, de congé de solidarité familiale, ainsi que celles relatives au bénéfice du compte personnel de formation, après avis du ou des organismes d'accueil. Il en va de même des décisions d'aménagement de la durée de travail.

ARTICLE 4 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE N°

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine verse à

la rémunération correspondant à son grade d'origine (émoluments indiciaires, supplément familial, indemnités et primes).

La Mairie de L'ISLE JOURDAIN ne versera à aucun complément de rémunération, à l'exclusion d'éventuels remboursements de frais (type : frais de déplacements).

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

Conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 sur la modernisation de la fonction publique, la Mairie de L'ISLE JOURDAIN rembourse à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine la rémunération de ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, proportionnellement aux heures effectives réalisées au titre de la mise à disposition. Elle sera versée annuellement.

**ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES
DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION**

La Mairie de L'ISLE JOURDAIN transmet un rapport annuel sur l'activité de

à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Ce rapport est établi après un entretien individuel, il est transmis au fonctionnaire pour lui permettre de présenter ses observations, et à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en vue de l'établissement du compte-rendu de l'entretien professionnel.

En cas de faute disciplinaire commise dans l'organisme d'accueil, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est saisie par la Mairie de l'Isle Jourdain au moyen d'un rapport circonstancié.

ARTICLE 7 : FIN DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention à la demande :

- de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
- de la Mairie de L'Isle Jourdain
- de

Cette demande doit être présentée 3 mois avant la date d'effet.

Ce délai ne s'applique pas en cas de faute disciplinaire

ARTICLE 8 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 9: ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention les parties font élection de domicile :

- Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, à l'Hôtel d'entreprises
Rue Louis Aygobère ZI Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN
- La Mairie de L'Isle-Jourdain, Place de l'Hôtel de Ville 32600 L'ISLE JOURDAIN

Fait à L'ISLE JOURDAIN, le 15/04/2019

La Mairie de
L'ISLE JOURDAIN

Madame Angèle THULLIEZ

La Communauté de Communes
de la Gascogne Toulousaine

Monsieur Francis IDRAC

1^{er} Adjoint

Président

Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-15

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

RESSOURCES
HUMAINES

Modification du tableau
des emplois

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération le 18/02/2019, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

Création de postes :

- Suite au départ à la retraite au 1^{er} août 2019 de la chef de service Petite Enfance, actuellement à temps partiel 50 %, il est nécessaire de créer un poste à temps non complet 17,5 h sur le cadre d'emplois des Puéricultrices territoriales pour pourvoir à son remplacement. Au départ de la chef de service à la retraite le poste de puéricultrice à temps complet sera supprimé.
- Afin de recruter un informaticien en interne, il est nécessaire de créer un poste de technicien informatique, à temps complet, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction publique territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 18/02/2019,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les effectifs du personnel comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBO	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DES COMMUNES DE 20 000 A 40 000	DGS	35	1
	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1
		CHEF SERVICE RESSOURCES INTERNES	35	1
		CHARGE DE MISSION ECONOMIE	35	1
	REDACTEUR	CHEF SERVICE SPORT/CULTURE/TOURISME	35	1
		RESPONSABLE COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUES / ASSURANCES	35	1
		RESPONSABLE RH	35	1
		CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT	35	1
		CHARGE DE MISSION COMMUNICATION	35	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ASSISTANTE DE DIRECTION	35	1
		ACCUEIL / SECRÉTARIAT	35	1
		RESPONSABLE FINANCES	35	1
		RESPONSABLE COMPTABILITE	35	1
		RESPONSABLE RH	35	1
		GESTIONNAIRE RH	35	1
		GESTIONNAIRE RH	23	1
		GESTIONNAIRE RH	30	1
		ACCUEIL/SECRÉTARIAT TOURISME	35	2
		INSTRUCTEUR ADS	35	5
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE SERVICE AT	35	1
		ASSISTANT PLANIFICATION	35	1
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE JEUNESSE	35	1
TECHNIQUE	INGENIEUR	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	35	1
		CHEF DE SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		CHEF DE SERVICE ADJOINT AT / RESPONSABLE ADS	35	1
		CHARGE DE MISSION SIG/CARTOGAPHE	35	1

	TECHNICIEN	TECHNICIEN INFORMATIQUE		
	AGENT MAITRISE	CHEF D'EQUIPE	35	1
	AGENT TECHNIQUE	INSTRUCTEUR ADS	35	1
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	5
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	25	1
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	32	3
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	26	1
		AGENT TECHNIQUE PISCINE / BATIMENT	35	2
		ANIMATEUR ALAE AURADE	12,6	1
		ANIMATEUR ALAE AURADE	13,02	1
CULTURELLE	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
SPORTIVE	EDUCATEUR APS	RESPONSABLE D'EQUIPEMENT	35	1
		ADJOINT AU RESPONSABLE D'EQUIPEMENT	26	1
	OPERATEUR APS	SURVEILLANT BAIGNADE	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	13,2	1
ANIMATION	ANIMATEUR	CHEF SERVICE JEUNESSE	35	1
		COORDONNATEUR JEUNESSE	35	1
		GESTIONNAIRE PEDAGOGIQUE	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ISLE JOURDAIN	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH LIAS	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	29	1
	AGENT D'ANIMATION	SURVEILLANT BAIGNADE	26	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	17.50	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH AURADE	35	1
		ANIMATEUR AURADE	23	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	21	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	12	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	27	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	26	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8.5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		DIRECTEUR ALAE L'ISLE JOURDAIN	25	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	5
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	31	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	28	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	26	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	24	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	23	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	22	2

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20190415-1504201915-DE

		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	4
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17,5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	2,75	1
		DIRECTEUR ALAE MONFERRAN SAVES	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	7,8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	17	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	28	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	33,6	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	32	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	26,5	1
MEDICO SOCIALE	ATSEM	ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
	PUERICULTRICE	CHEF SERVICE PETITE ENFANCE	35	1
		CHEF SERVICE PETITE ENFANCE	17,5	1
		DIRECTRICE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17,50	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	4
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17,50	1
AGENTS NON FONCTIONNAIRES	ASSISTANTES MATERNELLES	ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS	45	8

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-16

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

ENVIRONNEMENT

SIAH de la vallée du
Touch : élections des
délégués au sein du
comité syndical

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 25 mars 2019 a désigné les délégués siégeant au SIAH du Touch. Toutefois, il s'avère, que conformément à l'article 7 des statuts du SIAH de la vallée du Touch, les deux délégués du SIAH du Touch doivent être élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Au regard de ces statuts, il convient d'organiser une élection. Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

Candidat n° 1 : M. Roger HEINIGER

Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
À déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles 65 et 66 du code électoral :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue	13

Candidat n° 2 : M. Philippe NIVERT

Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
À déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles 65 et 66 du code électoral :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue	12

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n° 25032019-36 du 25 mars 2019 relative à la désignation des délégués au sein du SIAH de la vallée du Touch,
- de proclamer M. Roger HEINIGER et M. Philippe NIVERT élus délégués au sein du conseil syndical du SIAH de la vallée du Touch.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



La présente délibération annule et remplace la délibération n° 25032019-36 du 25/03/2019.

Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-17

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

ENVIRONNEMENT

Programme d'actions
expérimental
« Environnement et
Agriculture » : avenant à
la convention avec le
GAGT

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil communautaire du 25 septembre 2018 a approuvé le lancement d'un programme d'actions expérimental « Environnement et Agriculture » avec le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT) pour un montant de 25 000 € sur 3 ans.

Ce programme vise à déployer les pratiques agricoles alternatives dans le but de développer la biodiversité et l'activité biologique des sols, d'augmenter le stockage carbone des sols et de diminuer le ruissèlement et l'érosion des sols.

Monsieur le Président rappelle que ce programme d'actions présente un bilan 2018 très satisfaisant, avec une conversion de 175 hectares dès la première année pour un objectif de 300 hectares sur 3 ans.

Au vu des enjeux environnementaux relevés, des résultats de la première année, de l'intérêt des agriculteurs pour ce programme et des aides financières du département du Gers, un avenant à la convention entre la CCGT et le GAGT augmentant de 5 000 € le montant de la convention permettrait de renforcer l'action de la CCGT et d'engager un plus grand nombre d'agriculteurs dans des pratiques agricoles alternatives.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant augmentant de 5 000 € le montant de la convention de partenariat « Mise en place d'une démarche expérimentale Environnement et Agriculture » avec le GAGT ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec le GAGT joint en annexe ;
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cet avenant seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC





AVENANT N°1

Convention de partenariat :

Mise en place d'une démarche expérimentale

Environnement et Agriculture

2018 - 2020

Entre

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, dont le siège est situé Rue Louis Aygobère - Zone d'Activité du Pont-Peyrin - 32600 L'ISLE JOURDAIN, représentée par son président, Francis IDRAC, et autorisé par une délibération en date du 25 septembre 2018,

ci-après dénommée « la CCGT »,

et

L'association Groupement Agricole de la Gascogne Toulousaine, dont le siège est situé 6 place de la Mairie - 32600 AURADE, N°SIRET : 808 365 654 00017, représentée par ses co-présidents, Nicolas BAYONNE et Mathieu GASC.

ci-après dénommée « le GAGT »,

Préambule

La CCGT a approuvé, le 25 septembre 2018, la convention de partenariat du programme d'actions expérimental « Environnement et Agriculture » avec le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT) pour un montant de 25 000 € sur 3 ans. Ce programme vise à déployer les pratiques agricoles alternatives dans le but de développer la biodiversité et l'activité biologique des sols, d'augmenter le stockage carbone des sols et de diminuer le ruissèlement et l'érosion des sols.

Ce programme d'actions présente un bilan 2018 très satisfaisant, avec une conversion de 175 hectares dès la première année pour un objectif de 300 hectares sur 3 ans.

Au vu des enjeux environnementaux relevés, des résultats de la première année, de l'intérêt des agriculteurs pour ce programme et des aides financières du Département du Gers, un avenant à la convention entre la CCGT et le GAGT augmentant de 5 000 € le montant de la convention permettrait de renforcer l'action de la CCGT et d'engager un plus grand nombre d'agriculteurs dans des pratiques agricoles alternatives.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant a pour objet d'augmenter de 5 000 € le montant de la convention de partenariat entre la CCGT et le GAGT.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

2.1 ARTICLE 6 - MONTANT ET CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA CONVENTION

L'article 6 de la convention est modifié comme suit :

Pour la durée de la convention, le financement de la CCGT s'élève à 30 000 €.

Seront pris en en charge dans le financement de la démarche :

- Le nombre d'hectares convertis aux techniques précitées plafonnés à 70€/ha
- Les journées d'animations du GAGT à hauteur de 200€/jour et limitées à 12 jours par an

Les factures établies par le GAGT correspondront au coût réel de l'opération. Le GAGT devra démontrer la transparence de l'opération (coût réel) à travers la remise du bilan d'activités. Les crédits non consommés dans la période seront reportés aux périodes suivantes.

Type de versement	Montant	Élément justificatif accompagnant les factures
D'octobre à décembre 2018		
Acompte de la 1 ^{ère} période à la signature de la convention	1 600 €	
Facturation au coût réel de la 1 ^{ère} période	8 400 € maximum	Remise du bilan d'activités
De janvier à décembre 2019		
Acompte de la 2 ^{ème} période en juin 2019	1 600 €	
Facturation au coût réel de la 2 ^{ème} période	8 400 € maximum + crédits reportés	Remise du bilan d'activités
De janvier à décembre 2020		
Acompte de la 3 ^{ème} période en juin 2020	1 600 €	
Facturation au coût réel de la 3 ^{ème} période	8 400 € maximum + crédits reportés	Remise du bilan d'activités

2.1 Les autres articles de la convention

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à L'Isle-Jourdain, en deux exemplaires originaux, le

Les Co-présidents du GAGT

Le Président de la
Communauté de Communes de la
Gascogne Toulousaine

Nicolas BAYONNE

Mathieu GASC

Francis IDRAC

Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-18

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

ENVIRONNEMENT

Programme d'actions
expérimental
« Environnement et
Agriculture » : demande
de subventions au conseil
départemental du Gers

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire du 25 septembre 2018 a approuvé le lancement d'un programme d'actions expérimental « Environnement et Agriculture » en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT).

Ce programme vise à déployer les pratiques agricoles alternatives dans le but de développer la biodiversité et l'activité biologique des sols, d'augmenter le stockage carbone des sols et de diminuer le ruissellement et l'érosion des sols.

L'assemblée départementale du 22 février 2019 a approuvé les nouveaux critères d'intervention du département du Gers dans sa politique de l'eau. Le Département apporte ainsi des aides financières pour l'aménagement et la gestion de bassin versant, en vue de réguler les ruissellements et freiner l'érosion des sols, mais aussi de réimplanter des infrastructures végétales sur les versants.

Au regard des actions réalisées dans le cadre du programme expérimental visant la mise en place de pratiques agricoles alternatives sur 300 hectares du Bassin Versant de l'Hesteil et leur déploiement sur l'ensemble du territoire de la CCGT, et des nouveaux critères d'interventions du Département, la CCGT souhaite solliciter une aide financière au Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût € HT du programme d'actions expérimental : 30 000 €

Ressources :

- | | |
|--|----------|
| - CCGT (80 %) | 24 000 € |
| - Conseil Départemental du Gers (20 %) | 6 000 € |

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter au département du Gers les subventions présentées dans le plan de financement prévisionnel.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019
Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019
Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis DRAC



Nombre de
conseillers 36

en exercice 36

présents 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MARESTAING, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 15042019-19

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2019

Objet

ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat
2019 - 2022 avec Arbre et
Paysage 32 et la
fédération
départementale des
chasseurs du Gers

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Lucien DOLAGBENU, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Monique LOBJOIS
- 5- Mme Évelyne LOMBARD a donné procuration à Marie-Christine CLAIR
- 6- Mme Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 7- M ; Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL,

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Josianne DELTEIL et Anne-Cécile DELECROIX

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel SEYS

Monsieur le Président rappelle que depuis de nombreuses années la CCGT mène des actions en faveur de l'environnement : préservation de la Zone Humide de L'Isle-Jourdain, pilotage de deux contrats de milieux pour l'amélioration de la qualité de l'eau, élaboration du schéma des trames vertes et bleues... Aujourd'hui, la collectivité lance sa politique en matière de climat et de transition énergétique dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Il apparaît que la végétalisation du territoire présente un fort intérêt et répond à différents enjeux :

- la préservation de la biodiversité, de la qualité des paysages et du cadre de vie,
- la lutte contre l'érosion,
- la régulation hydrique,
- la séquestration du carbone,
- l'atténuation des effets du changement climatique.

Afin de répondre à ces enjeux, la CCGT souhaite encourager les plantations de haies auprès des propriétaires fonciers du territoire. Pour ce faire, la CCGT pourra s'appuyer sur l'association Arbre et Paysage 32 qui pilote un programme régional de plantation de haies champêtres à destination des propriétaires fonciers.

La fédération départementale des chasseurs Gers a également pour objectif le déploiement des arbres et haies sur le territoire afin de préserver l'habitat de la faune du département. À ce titre, elle accompagne financièrement les campagnes de plantation de haies.

Dans ce cadre il convient d'élaborer une convention de partenariat entre la CCGT, Arbre et Paysage 32 et la fédération départementale des chasseurs Gers.

Le rôle d'Arbre et Paysage 32 sera :

- d'assurer l'ingénierie du projet ;
- de fournir les plants (garantis 3 ans) prévus pour la plantation ;
- de fournir le paillage biodégradable et aider à sa mise en œuvre ;
- de fournir les plants de regarnis et apporter des conseils sur la taille les 3 années suivantes (sous condition de renvoi par le bénéficiaire de la fiche de regarnis envoyée chaque automne) ;
- de participer au comité de sélection des candidatures.

Le rôle de la fédération départementale des chasseurs Gers sera :

- d'apporter, dans la mesure du possible, un appui au bénéficiaire lors des opérations de plantation ;
- de verser, selon les conditions définies, une aide à la CCGT de 1 € à 3 € du mètre-linéaire en fonction du type de haie ;
- de participer au comité de sélection des candidatures.

En contrepartie de la mission d'Arbre et Paysage 32, la CCGT versera une participation financière maximum de 5 000 € par campagne de plantation, en fonction du nombre de plantations réalisées. La CCGT réalisera également un appel à projet annuel afin d'identifier les bénéficiaires de l'opération, conformément aux critères définis dans la convention.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'adhésion de la CCGT auprès de l'association Arbre et Paysage 32 pour un montant de 180 € sur 4 ans.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2019 - 2022, jointe en annexe, avec Arbre et Paysage 32 et la fédération départementale des chasseurs du Gers, ses avenants et tous les documents résultant de cette décision ;**

- d'attribuer la participation financière de 5 000 € par commune à la commune d'Arbre et Paysage 32 ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 65 du budget principal.

La présente délibération a été délibérée et signée le 15 avril 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 19 avril 2019

Expédiée à la Préfecture le 19 avril 2019

Affichée le 19 avril 2019

Le Président,


Francis IDRAC



Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20190415-1504201919-DE



Convention de partenariat : Programme de plantation de haies 2019 - 2022

Entre

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, dont le siège est situé Rue Louis Aygobère - Zone d'Activité du Pont-Peyrin - 32600 L'ISLE JOURDAIN, représentée par son président, Francis IDRAC,

ci-après dénommée « la CCGT »,

et

L'association Arbre et Paysages 32, dont le siège est situé 93 route de Pessan – 32000 AUCH, N°SIRET : 398 605 899 00036, représentée par son président, Pierre PUJOS.

ci-après dénommée « AP32 »,

et

La Fédération départementale des Chasseurs du Gers, dont le siège est situé 530 route de Toulouse – 32000 AUCH, représentée par son président, Serge CASTERAN.

ci-après dénommée « la FDC32 »,

Préambule

La CCGT pilote depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'environnement : préservation de la Zone Humide de L'Isle-Jourdain, pilotage de 2 contrats de milieux pour l'amélioration de la qualité de l'eau, élaboration du schéma des trames vertes et bleues... Aujourd'hui, la CCGT lance sa politique en matière de climat et de transition énergétique notamment avec la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial. Il apparaît que la végétalisation du territoire représente un fort intérêt pour le territoire car il répond à différents enjeux : préservation de la biodiversité, séquestration du carbone, atténuation des effets du changement climatique, lutte contre l'érosion... Afin de répondre à ces enjeux, la CCGT souhaite encourager les plantations de haies.

Pour réaliser cette action, la CCGT souhaite s'appuyer sur l'association Arbre et Paysage 32 en lui versant une subvention annuelle. En effet, l'association pilote un programme régional de plantation de haies champêtres consistant à accompagner les propriétaires dans cette démarche.

La Fédération Départementale des Chasseurs Gers a également pour objectif le déploiement des arbres et haies sur le territoire afin de préserver l'habitat de la faune du département. A ce titre, elle accompagne financièrement les campagnes de plantation de haies.

Cette convention a donc pour objet de définir le partenariat entre Arbre Départementale des Chasseurs Gers et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - NATURE ET OBJET DE L'INTERVENTION

Par la présente convention, AP 32 s'engage à réaliser les missions définies à l'article 3, dont le contenu est conforme à l'action de l'association.

Pour sa part, la CCGT s'engage à réaliser les missions définies à l'article 4 et à soutenir financièrement la mission de d'AP32.

Pour sa part, la FDC 32 s'engage à réaliser les missions définies à l'article 5 et à soutenir financièrement cette opération.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie sur la période d'avril 2019 à décembre 2022.

ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS D'AP32

L'Association s'engage à :

- Assurer l'ingénierie du projet ;
- Fournir les plants (garantis 3 ans) prévus pour la plantation ;
- Fournir le paillage biodégradable et aider à sa mise en œuvre ;
- Fournir les plants de regarnis et apporter des conseils sur la taille les 3 années suivantes (sous condition de renvoi par le bénéficiaire de la fiche de regarnis envoyée chaque automne) ;
- Participer au comité de sélection des candidatures.

ARTICLE 4 – LES ENGAGEMENTS DE LA CCGT

4.1 Les missions de la CCGT :

La CCGT s'engage à :

- Elaborer un appel à candidature annuel conformément aux critères de sélection définis à l'article 6 ;
- Diffuser l'appel à candidature ;
- Organiser et piloter le comité de sélection des candidatures.

4.2 L'engagement financier de la CCGT :

La CCGT s'engage à financer le coût des haies et les missions, détaillées ci-dessus, réalisées par AP32, et selon la grille tarifaire définie dans l'article 8 de la convention.

ARTICLE 5 – LES ENGAGEMENTS DE LA FDC 32

5.1 Les missions de la FDC 32 :

La FDC 32 s'engage à :

- Apporter, dans la mesure du possible, un appui au bénéficiaire lors des opérations de plantation (journées de corvées de plantation avec les sociétés de chasse locales) ;
- Participer au comité de sélection des candidatures.

5.2 L'engagement financier de la FDC 32 :

La FDC 32 s'engage à verser une aide à la CCGT de 1€ du mètre-linéaire pour un mètre-linéaire pour une double-haie, si la plantation respecte les conditions suivantes :

- Longueur de la haie simple : 200 mètres-linéaires minimum ;
- Longueur de la haie double : 100 mètres-linéaires minimum ;
- Haies en situation de plein champ majoritairement, d'un seul tenant ou discontinues dans le cas d'un raccordement de haies ou d'éléments topographiques préexistants hors enveloppe bâtie ou zone constructible ;
- Le propriétaire bénéficiaire aura cédé son droit de chasse à la société de chasse locale dans le département du Gers.

ARTICLE 6 – LA SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OPÉRATION

6.1 Les critères de sélection :

- Les haies se trouvant dans les corridors écologiques définis au sein du Schéma TVB de la CCGT (annexé à la convention) ;
- Les haies ayant un fort impact de lutte contre l'érosion ;
- Les haies ayant une longueur significative (minimum 100 m) ;
- La création de doubles-haies en limite de propriété ;
- Les haies de jardins ne sont pas prises en compte dans cet appel à projet.

6.2 La sélection des candidatures :

Après le recueil des candidatures, les propriétaires fonciers bénéficiaires de l'opération seront sélectionnés par la CCGT, AP32 et la FDC 32 lors d'un comité de sélection au regard des critères précités.

ARTICLE 7 – L'ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OPÉRATION

Le bénéficiaire devra s'engager à :

- Réaliser les travaux de préparation du sol selon les modalités fournies par AP32 ;
- Mettre en œuvre obligatoirement un paillage :
 - o sous forme de film biodégradable et mécanisable (film et dérouleuse fournis par AP32)
 - o possibilité d'utiliser de la paille ou du BRF (fourni par le propriétaire)
- Réaliser les travaux de plantation et de regarnis si nécessaire
- Protéger la plantation si elle risque d'être détruite par le bétail ou la faune sauvage ;
- Assurer la bonne conduite de la pousse des plants et la mise en place des plants de regarnis ;
- Préserver son linéaire d'arbres pour une durée d'au moins 15 ans. En cas de destruction ou arrachage volontaire, un montant égal à la valeur des fournitures et du travail de plantation devra être reversé à la CCGT ;
- Céder son droit de chasse à la société de chasse locale du département du Gers, si sa plantation bénéficie d'un accompagnement de la FDC 32.

La CCGT, AP32, le bénéficiaire et éventuellement la FDC 32 signeront un contrat d'engagement (annexé à la convention).

ARTICLE 8 - MONTANT ET CONDITIONS DE PAIEMENT D'AP32

A la signature de la convention, la CCGT adhèrera à l'association AP32 pour un montant de 45€/an, soit 180 € pour les 4 années.

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

Anne **SLO**

ID: 032:200023620-20190415-1504201919-DE

Pour la réalisation des campagnes de plantation, la CCGT a défini une e
maximum par an. Le paiement s'effectuera sur production de factures d'AP32.

A titre indicatif, les tarifs HT appliqués habituellement sont les suivants :

Nombre de mètres linéaires de haies plantées sur la parcelle	Coût HT au mètre linéaire	Coût TTC au mètre linéaire
entre 100 et 200 m	3,60 €	4,22 €
entre 200 et 400 m	3,30 €	3,86 €
Plus de 400 m	2,60 €	3,02 €

Ce prix indicatif pourra être vu à la baisse en fonction du linéaire global de haies et des différents chantiers qui pourront être réalisés.

ARTICLE 9 - MONTANT ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE DE LA FDC 32

Si les conditions précitées sont remplies, la FDC 32 versera à la CCGT une recette de 1€ du mètre-linéaire pour une haie simple et de 3€ le mètre-linéaire pour une double-haie. Cette recette sera versée à la réception des factures justifiant les dépenses.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à signaler dans toute communication écrite ou orale relative à l'action, ce partenariat et à d'en informer les autres parties.

ARTICLE 11 - SANCTIONS

Sauf aléas météorologiques, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit, des conditions d'exécution de la présente convention, les parties peuvent suspendre, diminuer le montant des versements ou remettre en cause le montant de la subvention.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 13 - AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à mettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 14 - DIFFÉRENTS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par la voie de la conciliation. Elles pourront recourir le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal compétent, soit le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à L'Isle-Jourdain, en trois exemplaires originaux, le

Le Président d'Arbre et
Paysage 32

Le Président de la Fédération
de la Chasse du Gers

Le Président de la
Communauté de Communes de
la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

Anne **SLO**

ID : 032-200023620-20190415-1504201919-DE

CONVENTION D'ENGAGEMENT : CCGT, AP32 et LE PROPRIÉTAIRE

ID : 032-200023620-20190415-1504201919-DE

Entre

Mme ou M.

Raison Sociale

Domicilié(e) à

Dénommée ci-après « le Propriétaire »

Et

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Rue Louis Aygobère - Zone d'Activité du Pont-Peyrin - 32600 L'ISLE JOURDAIN

Dénommée ci-après « la CCGT »

Et

L'Association Arbre et Paysage 32

93 route de Pessan – 32000 AUCH

Dénommée ci-après « AP32 »

Après avoir répondu à l'appel à projet pour bénéficier du programme de plantation de haies champêtre, il convient que l'Association, la CCGT et le Propriétaire s'engagent au sein de cette convention tripartite.

Cette convention a pour but de définir les engagements des trois parties.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles s'établira un partenariat entre les trois parties, autour d'une mission d'appui et de réalisation à la plantation de haies et d'arbres champêtres.

Article 2 – Objectifs du projet

Les trois parties s'accordent que le projet est mené afin de participer à un ou plusieurs rôles induits par la plantation de haie, comme par exemple :

- la régulation hydrique et à la préservation de la ressource en eau ;
- la conservation des sols et à la lutte contre l'érosion ;
- la protection des cultures, des élevages et des équipements ;
- la régulation climatique ;
- le maintien ou le renforcement de la biodiversité et des équilibres écologiques ;
- la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie ;
- la réduction des gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement.

Article 3 : Missions de l'Association

L'Association s'engage à :

- Assurer l'ingénierie du projet ;
- Fournir les plants (garantis 3 ans) prévus pour la plantation ;

- Fournir le paillage biodégradable et aider à sa mise en œuvre ;
- Fournir des plants de regarnis et apporter des conseils sur la taille les 3 années suivantes (sous condition de renvoi par le bénéficiaire de la fiche de regarnis envoyée chaque automne).

Article 4 : Engagements de la CCGT

La communauté de communes s'engage à financer le coût des haies et les missions, détaillées ci-dessus, réalisées par AP32.

Article 5 : Engagements du Propriétaire

Le propriétaire s'engage à :

- Réaliser les travaux de préparation du sol selon les modalités fournies par l'Association AP32 ;
- Mettre en œuvre obligatoirement un paillage :
 - o sous forme de film biodégradable et mécanisable (film et dérouleuse fournis par AP32)
 - o possibilité d'utiliser de la paille ou du BRF (fourni par le propriétaire)
- Réaliser les travaux de plantation et de regarnis si nécessaire ;
- Protéger la plantation si elle risque d'être détruite par le bétail ou la faune sauvage ;
- Assurer la bonne conduite de la pousse des plants et la mise en place des plants de regarnis ;
- Préserver son linéaire d'arbres pour une durée d'au moins 15 ans. En cas de destruction ou arrachage volontaire, un montant égal à la valeur des fournitures et du travail de plantation devra être reversé à la CCGT.

Article 6 : Soutien financier au projet

Le Programme de plantation d'arbres et de haies champêtres est soutenu financièrement par :

- la Région Occitanie dans le cadre de son action « en faveur de la Biodiversité » ;
- le Département du Gers ;
- la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers.

Article 7 : Conditions financières

La participation de la CCGT s'élèvera à :

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de la signature des présentes et prendra fin à la fin de l'engagement de chaque partie.

Le, à

Arbre et Paysage 32

Communauté de Communes de la
Gascogne Toulousaine

Le propriétaire

CONVENTION D'ENGAGEMENT : CCGT, AP32, FDC32 et LE PROPRIETAIRE

Entre

Mme ou M.

Raison Sociale.

Domicilié(e) à

Dénommée ci-après « le Propriétaire »

Et

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Rue Louis Aygobère - Zone d'Activité du Pont-Peyrin - 32600 L'ISLE JOURDAIN

Dénommée ci-après « la CCGT »

Et

L'Association Arbre et Paysage 32

93 route de Pessan – 32 000 AUCH

Dénommée ci-après « AP32 »

Et

La Fédération départementale des Chasseurs 32 Gers

530 route de Toulouse – 32 000 AUCH

Dénommée ci-après « la FDC32 »

Après avoir répondu à l'appel à projet pour bénéficier du programme de plantation de haies champêtre, il convient que les parties s'engagent au sein de cette convention.

Cette convention a pour but de définir les engagements des quatre parties.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles s'établira un partenariat entre les quatre parties, autour d'une mission d'appui et de réalisation à la plantation de haies et d'arbres champêtres.

Article 2 – Objectifs du projet

Les quatre parties s'accordent que le projet est mené afin de participer à un ou plusieurs rôles induits par la plantation de haie, comme par exemple :

- la régulation hydrique et à la préservation de la ressource en eau ;
- la conservation des sols et à la lutte contre l'érosion ;
- la protection des cultures, des élevages et des équipements ;
- la régulation climatique ;
- le maintien ou le renforcement de la biodiversité et des équilibres écologiques ;
- la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie ;
- la réduction des gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement.

Article 3 : Missions d'AP32

L'Association s'engage à :

- Assurer l'ingénierie du projet ;
- Fournir les plants (garantis 3 ans) prévus pour la plantation ;
- Fournir le paillage biodégradable et aider à sa mise en œuvre ;
- Fournir des plants de regarnis et apporter des conseils sur la taille les 3 années suivantes (sous condition de renvoi par le bénéficiaire de la fiche de regarnis envoyée chaque automne).

Article 4 : Engagements de la CCGT

La communauté de communes s'engage à financer le coût des haies et les missions, détaillées ci-dessus, réalisées par AP32.

Article 5 : Engagements de la FDC 32

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers s'engage à accompagner financièrement l'opération pour un montant de 1€ le mètre-linéaire pour une haie simple et de 3€ le mètre-linéaire pour une double haie.

Article 6 : Engagements du Propriétaire

Le propriétaire s'engage à :

- Réaliser les travaux de préparation du sol selon les modalités fournies par l'Association AP32 ;
- Mettre en œuvre obligatoirement un paillage :
 - o sous forme de film biodégradable et mécanisable (film et dérouleuse fournis par AP32)
 - o possibilité d'utiliser de la paille ou du BRF (fourni par le propriétaire)
- Réaliser les travaux de plantation et de regarnis si nécessaire ;
- Protéger la plantation si elle risque d'être détruite par le bétail ou la faune sauvage ;
- Assurer la bonne conduite de la pousse des plants et la mise en place des plants de regarnis ;
- Préserver son linéaire d'arbres pour une durée d'au moins 15 ans. En cas de destruction ou arrachage volontaire, un montant égal à la valeur des fournitures et du travail de plantation devra être reversé à la CCGT ;
- Céder son droit de chasse à la société de chasse locale dans le département du Gers.

Article 7 : Soutien financier au projet

Le Programme de plantation d'arbres et de haies champêtres est soutenu financièrement par :

- la Région Occitanie dans le cadre de son action « en faveur de la Biodiversité » ;
- le Département du Gers.

Article 8 : Conditions financières

La participation de la CCGT s'élèvera à :

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de la signature des présentes et prendra fin à la fin de l'engagement de chaque partie.

Le, à

La Communauté de Communes de la
Gascogne Toulousaine

Arbre et Paysage 32

La Fédération Départementale de la
Chasse du Gers

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

AnneSLO

ID : 032-200023620-20190415-1504201919-DE

Le propriétaire

